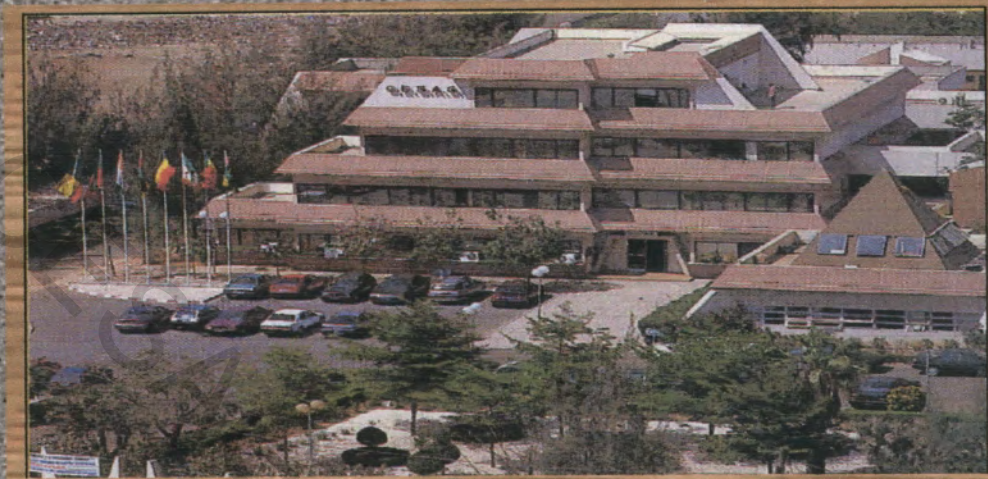




# CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION



## INSTITUT SUPERIEUR DE COMPTABILITE DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES EN AUDIT ET CONTROLE DE GESTION (DAC)

**MEMOIRE DE FIN D'ETUDES (Promotion 17,  
2005-2006)**

**THEME : L'AUDIT COMPTABLE ET  
FINANCIER D'UNE INSTITUTION DE  
MICRO FINANCE : CAS DE L'URGCP**

Bibliothèque du CESAG



108517

Présenté par :

HAMADOU GURBA

Octobre 2006

Sous la direction de :

M Abou Wélé,

Directeur du cabinet CECA Sarl



## LISTE DES ABREVIATIONS

Sigles	Significations
AIMS	Assessing the Impact of Microenterprise Services
BACB	Banque Agricole et Commerciale du Burkina
BIB	Banque Internationale du Burkina
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGAP	Consultative Group to Assist the Poor
COSO	Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
CP	Caisse Populaire
CV	Caisse Villageoise
DAT	Dépôts A Terme
FED	Fonds Européen de Développement
FCPB	Fédération des Caisses Populaires du Burkina
IFACI	Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne
ISA	International Standard on Auditing
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MRDM	Mission pour la Réglementation et le Développement de la Micro finance
ODD	Objectif Développement Durable
OEC	Ordre des Experts Comptables
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PASA	Programme d'Ajustement Structurel au Secteur Agricole
PARMEC	Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PCEE	Programme Crédit Epargne avec Education
PPIV	Programme de développement de la Petite Irrigation Villageoise (PPIV)
PV	Procès Verbal

IMF	Institution de Micro Finance
PIB	Produit Intérieur Brut
QCI	Questionnaire de Contrôle Interne
RCPB	Réseau des Caisses Populaires du Burkina
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIG	Système d'Information de Gestion
SYSCOA	Système Comptable Ouest Africain
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
URGCP	Union Régionale des Grandes Caisses Populaires

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Figure n°1 : Modèle d'analyse.....	52
Tableau n°1 : Programme de travail et présentation de l'équipe d'évaluation du contrôle....	67
Tableau n°2 : Identification des risques et leur niveau de gravité sur les comptes.....	70
Tableau n°3 : Programme de travail des contrôles généraux de concordance.....	72
Tableau n°4 : Opérations avec les institutions financières et assimilées.....	75
Tableau n°5 : Programme de travail sur le poste « opérations avec les institutions financières et assimilées ».....	75
Tableau n°6 : Opérations avec les membres.....	77
Tableau n°7 : Programme de travail sur le poste « opérations avec les membres ».....	77
Tableau n°8 : Opérations diverses.....	78
Tableau n°9 : Détails des immobilisations.....	79
Tableau n°10 : Programme de travail sur le poste immobilisations.....	80

## TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENT.....	ii
LISTE DES SIGLES.....	iii
LITES DES TABLEAUX ET FIGURES.....	iv
TABLE DES MATIERES.....	v
INTRODUCTION GENERALE.....	02
PROBLEMATIQUE.....	04
PREMIERE PARTIE : LES IMF ET L’AUDIT FONDE PAR LES RISQUES.....	09
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE.....	10
CHAPITRE 1 : LES INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE.....	11
1.1 : Le secteur de la micro finance.....	11
1.1.1 Définition de la micro finance.....	12
1.1.2 Contexte et historique de la micro finance.....	13
1.1.3 Typologie des institutions engagées dans la micro finance.....	14
1.2 : Réglementation et surveillance des IMF.....	15
1.2.1 Rôle de la BCEAO.....	16
1.2.2 Cadre institutionnel.....	17
1.2.3 Le système comptable des IMF.....	18
1.2.4 Les états financiers des IMF.....	19
Conclusion du premier chapitre.....	21
CHAPITRE 2 : NOTION D’AUDIT FONDE SUR LES RISQUES ET METHODOLOGIE D’AUDIT.....	22
2.1 : Historique et définition de l’audit.....	22
2.1.1 Pourquoi existe-t-il une demande d’audit ?.....	23
2.1.2 Les normes d’audit.....	24
2.2 : L’approche d’audit par les risques.....	25
2.2.1 : Définition du risque.....	28
2.2.2 : La démarche de l’audit fondé par les risques.....	29

2.2.3 : Identification des différents risques liés à une IMF.....	30
2.3 : Méthodologie d'audit.....	38
2.3.1 Acceptation de la mission.....	38
2.3.2 Prise de connaissance générale de l'entité.....	39
2.3.3 Evaluation du contrôle interne.....	42
2.3.4 Seuil de signification.....	47
2.3.5 Contrôle des comptes.....	48
2.3.6 Bouclage de la mission.....	50
Conclusion du deuxième chapitre.....	51
CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	52
3.1 : Le modèle d'analyse.....	52
3.2 : Techniques de collecte de données.....	54
3.2.1 : Le questionnaire de contrôle interne.....	55
3.2.2 : L'entretien.....	55
3.2.3 : La revue analytique.....	56
3.2.4 : L'analytique documentaire.....	56
Conclusion du troisième chapitre.....	57
Conclusion de la première partie.....	58
DEUXIEME PARTIE : L'UNION REGIONALE DES GRANDES CAISSES POPULAIRES (URGCP).....	59
INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	60
CHAPITRE 4 : CADRE GENERAL ET PRESENTATION DE L'URGCP.....	61
4.1: Présentation de l'URGCP.....	61
4.1.1 Les activités du plan de redressement.....	62
4.1.2 Les objectifs de la mission d'audit.....	63
4.1.3 Les objectifs de l'URGCP.....	63
4.1.4 Les services offerts par l'URGCP.....	64
4.2 : Le système comptable .....	65
Conclusion du quatrième chapitre.....	66
CHAPITRE 5 : AUDIT ORIENTE RISQUE DES COMPTES DE L'URGCP.....	67

5.1 : Prise de connaissance générale de l'URGCP.....	67
5.1.1 Entretien avec les responsables de l'entité.....	68
5.1.2 L'analyse documentaire.....	69
5.1.3 Observation et analyse de l'environnement de travail.....	69
5.2 : Evaluation du contrôle interne .....	69
5.2.1 Risque de vol des dossiers de crédit.....	69
5.2.2 Risque de détournement des remboursements.....	70
5.2.3 Risque de détournement des crédits radiés.....	71
5.3 : Les résultats de l'évaluation du contrôle interne .....	71
5.4 : Contrôles généraux de concordance.....	73
5.4.1 Objectifs des contrôles généraux.....	73
5.4.2 Collecte des informations financières.....	74
5.4.3 Comparaison des informations financières.....	74
5.4.4 Prise en compte des principes et méthodes comptables et seuil de signification.....	75
5.5 : Le contrôle des comptes de l'URGCP au 31-12-N.....	75
5.5.1 Opérations avec les institutions financières et assimilées (actif).....	75
5.5.2 Opérations avec les membres bénéficiaires.....	77
5.5.3 Opérations diverses.....	79
5.5.4 Immobilisations.....	80
5.5.5 Opérations avec les membres ou bénéficiaires (passif).....	81
5.5.6 Opérations diverses (passif).....	82
5.5.7 Provisions, fonds propres et assimilés.....	83
5.6 : Recommandations.....	84
5.6.1 Sur le processus comptable.....	84
5.6.2. Sur le processus de trésorerie.....	85
5.6.3 A l'endroit des IMF.....	85
5.6.4 A l'endroit des auditeurs externes.....	86
5.7 : L'opinion sur les comptes.....	86
Conclusion du cinquième chapitre.....	87
CHAPITRE 6 : ANALYSE DES RESULTATS DE L'AUDIT.....	88
6.1 : Le système comptable.....	88
6.2 : Opérations de trésorerie.....	89

6.3 : Le portefeuille de crédit.....	89
Conclusion du sixième chapitre.....	92
Conclusion de la deuxième partie.....	93
CONCLUSION GENERALE.....	94
BIBLIOGRAPHIE.....	96
ANNEXES.....	99

CESAG - BIBLIOTHEQUE



CESAG - BIBLIOTHEQUE

# **INTRODUCTION GENERALE**

## INTRODUCTION GENERALE

Les micro et petites entreprises constituent une des principales sources d'emploi et de revenu pour la population africaine, notamment la population urbaine qui ne cesse de s'accroître. Ils jouent également un rôle primordial d'intégration sociale à travers la création d'emplois.

Les Institutions de Micro Finance (IMF) sont donc apparues en Afrique dans le souci de réduire la pauvreté et offrir des services financiers à ceux qui en ont difficilement accès.

L'une des raisons qui ont conduit au développement de la micro finance est que les populations pauvres ont une capacité de mise en œuvre d'activités économiques rémunératrices et que le principal facteur limitant leur initiative est le manque d'accès au capital dans un contexte où :

- les marchés financiers sont faiblement développés ;
- les banques commerciales sont réticentes à s'engager du fait de l'ampleur du risque, mais aussi de leur méconnaissance du secteur ;
- les projets et banques de développement ont le plus souvent fait faillite ;
- le secteur informel n'est ni de taille, ni de nature à répondre aux enjeux du développement.

L'objectif de la micro finance a donc été de démontrer que les populations pauvres étaient en mesure d'utiliser des outils financiers dont ils auraient bénéficié.

L'inquiétude principale qui préside dans ce domaine reste la bonne gouvernance des fonds alloués aux institutions. Car au-delà des malversations financières, les IMF sont confrontées à des ressources humaines qui n'ont pas le profil du métier.

C'est sans doute à ce niveau que se situe le souci des bailleurs de fonds et Etats, principaux partenaires financiers des IMF dans la demande de vérification par des professionnels indépendants de ces institutions.

Une mission d'audit demeure pour les partenaires financiers le moyen le plus adapté pour avoir une vision claire de l'utilisation faite de leurs ressources.

C'est donc dans un souci d'efficacité dans la conduite des audits dans le secteur de la micro finance que nous avons jugé nécessaire de mettre l'accent sur la notion de risque.

L'étude a pour objectif dans un premier temps de définir largement les institutions de micro finance et les différents textes qui régissent le secteur du micro crédit, dans un second temps d'orienter la mission de l'auditeur vers les risques du secteur.

Notre étude se déroulera en deux grandes parties :

- La première partie composée de trois (03) chapitre, sera consacrée à l'étude du secteur de la micro finance (Chapitre I), à la démarche générale de la mission d'audit orientée risque (chapitre II) et enfin à l'élaboration du modèle d'analyse sur lequel s'appuiera notre démarche ;
- La seconde partie nous permettra de présenter brièvement l'entité faisant l'objet de l'audit (chapitre I), de mettre en œuvre la démarche d'audit (chapitre II) et de faire le point des résultats de la mission avant de formuler des recommandations à différents niveaux (chapitre III).

## PROBLEMATIQUE

Des continents comme l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine, etc., connaissent une autre forme de prestation de services bancaires connue sous le nom d'Institution de Micro Finance (IMF).

Au Burkina Faso, le contexte macro-économique est dominé par la poursuite du programme d'ajustement structurel avec des principaux bailleurs de fonds.

Classé parmi les pays les plus pauvres, le Burkina Faso présente un PIB dominé par le secteur primaire dont le poids tend cependant à diminuer. Le secteur primaire représente 90% des exportations avec le coton (45% du PIB) dont la production a connu un redressement spectaculaire entre 1993 et 2005.<sup>1</sup>

Dans le secteur de l'intermédiation financière, cette orientation économique s'est traduite par un assainissement du secteur bancaire classique et l'adoption dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel au Secteur Agricole (PASA), d'un plan d'actions pour le financement du monde rural.

Les analyses et les études ont montré que les banques classiques consacrent un faible pourcentage de leurs crédits au secteur rural à cause de la faible productivité et du risque trop grand lié aux activités rurales (élevage, agriculture, artisanat...).

Pour pallier ces insuffisances du secteur bancaire à satisfaire les plus démunis, le choix a été porté sur les Institutions de Micro Finance (IMF) comme l'alternative viable pour l'accès des ruraux aux services et produits financiers.

En termes simples, une institution de micro finance est une organisation qui offre des services financiers à des personnes à revenus modestes qui n'ont pas accès ou qui ont difficilement accès au secteur financier formel. Elles sont financées le plus souvent par les bailleurs de fonds et les gouvernements. Or, ces derniers qui financent les IMF sont plus attentifs aux rapports financiers qui découlent de l'activité de l'IMF.

---

<sup>1</sup> Source : protocole d'accord n°001/2000/MBF/MC entre la FCPB et le ministère de l'économie et des finances portant sur le redressement de « l'URGCP ».

Traditionnellement, un audit externe demeure le moyen le plus adéquat pour apprécier l'exactitude et la régularité des états financiers produits par l'institution de micro finance. Car les auditeurs externes sont censés pouvoir mettre en œuvre toutes les diligences leur permettant d'identifier des anomalies tant sur le dispositif de contrôle interne que sur les enregistrements des opérations et l'évaluation des portefeuilles.

Mais la particularité des institutions de micro finance fait que très peu d'auditeurs externes sont arrivés à un examen satisfaisant du contrôle interne et de la situation financière de l'institution. Selon CGAP (1998 :2), cette limite des auditeurs s'explique par les principales raisons suivantes :

- peu d'auditeurs externes ont une expérience des institutions de micro finance. Ils adoptent généralement l'approche traditionnelle de l'audit à ce secteur qui requiert la mise en œuvre d'une démarche et procédures spécifiques ;
- les administrateurs, dirigeants et bailleurs de fonds ne savent pas ce qu'ils peuvent attendre ou non des audits. Ils ne savent pas non plus quels termes de références débordant du cadre des audits ordinaires utiliser pour faire comprendre leurs besoins à l'auditeur ;
- les termes de références des commanditaires de l'audit ne sont pas généralement adaptés à la réalité de l'audit des institutions de micro finance.

Au regard de ces insuffisances, nous pouvons nous demander quelle est la démarche d'audit à mettre en œuvre dans le secteur de la micro finance ?

Les démarches suivantes pourraient être proposées :

- La démarche générale d'audit des états financiers fondée par les contrôles, généralement adoptée par les cabinets d'expertise comptable ;
- La démarche d'audit orienté risques, qui est une approche moderne.

La dernière semble la meilleure dans la mesure où elle apporte un intérêt personnel au réviseur lui permettant d'exécuter ses travaux dans de meilleures conditions, de manière plus efficace en réduisant le risque d'audit. C'est une démarche qui suscite également un intérêt pour le client dans la connaissance qu'a l'auditeur des risques opérationnels au secteur



d'activité du client. Lorsque l'auditeur décèle un risque qui n'est éventuellement pas connu de l'entité, il le lui communiquera de manière appropriée et lui proposera des mesures préventives.

L'enjeu lié à cette démarche d'audit nous conduit à poser la question de recherche suivante : quels sont les risques à prendre en compte pour réussir la démarche ?

Autrement dit :

- Quels sont les différents risques dans le secteur de la micro finance ?
- Quelle approche adoptée par l'auditeur lui permettrait d'être exhaustif sur les risques ?
- Quel niveau de connaissance du secteur faut-il avoir pour réussir la démarche ?

**Objectif de l'étude :**

L'étude a pour objectif général d'identifier les risques auxquels font face les IMF et de proposer une méthode d'audit fondée par les risques.

**Les objectifs spécifiques découlant sont :**

- comprendre l'activité de l'IMF afin de pouvoir orienter la mission ;
- identifier les risques opérationnels de l'IMF ;
- définir la démarche d'audit à adopter ;
- proposer d'une part, des recommandations de nature à améliorer les diligences mises en œuvre par les auditeurs externes et d'améliorer la gestion des IMF d'autre part.

L'étude tend donc principalement à orienter les auditeurs externes vers une autre approche dans l'examen des états financiers des institutions de micro finance à savoir celle fondée sur les risques mais aussi mettre en relief l'ensemble des risques auxquels peut être confrontée une IMF.

Le choix du thème : « *L'audit comptable et financier d'une institution de micro finance* » s'explique par le fait que bon nombre d'auditeurs adoptent la méthode traditionnelle de révision aux institutions de micros finances alors qu'il convient de définir et de mettre en

place un programme de révision tenant compte des risques dont il est question dans le secteur de la micro finance.

### **Intérêt de l'étude :**

Le thème présente des intérêts à plusieurs niveaux :

- pour l'IMF : l'étude contribuera d'une part à identifier les risques du secteur, d'autre part à, améliorer la fiabilité et la sincérité des états financiers ;
- pour les auditeurs externes : l'intérêt réside dans la nouvelle démarche d'audit à adopter. L'étude leur servira de guide et contribuera pleinement à leur formation en micro finance afin de réaliser une mission répondant aux attentes du commanditaire de l'audit ;
- pour les bailleurs de fonds : ces derniers étant en général plus intéressés par la fiabilité des rapports financiers produits par les dirigeants de l'IMF, ils seront davantage plus satisfaits s'il y a une bonne appréhension des risques à tous les niveaux;
- pour nous-mêmes : en tant qu'auditeur, une telle étude nous préparera à la connaissance des institutions de micro finances en matière d'audit et de bien cerner les risques liés à ce secteur. Par ailleurs, l'étude nous permettra non seulement de faire le point en ce qui concerne l'aspect théorique de la formation du DESS Audit et Contrôle de Gestion, mais aussi de proposer des outils pratiques dans le domaine de la révision pouvant servir de référentiel pour ceux qui conduisent des missions d'audit.

### **Délimitation et orientation de l'étude :**

Le thème s'intitulant « *l'audit comptable et financier d'une IMF* », notre étude portera sur tous les risques spécifiques aux IMF et nous insisterons en particulier sur le portefeuille de crédit car jugé plus important dans la mesure où le non remboursement des crédits et une mauvaise appréciation (en terme d'évaluation des risques) de ce portefeuille entraînent sans doute la faillite de l'institution.

Ainsi, notre travail portera sur deux (02) parties essentielles :

- La première sera consacrée au cadre théorique et méthodologique qui nous permettra de définir les risques en micro finance et l'approche à adopter. Nous présenterons également dans cette partie le modèle d'analyse à mettre en œuvre.
- La deuxième partie sera consacrée aux travaux sur le terrain. Elle devrait nous permettre de mettre en œuvre les différentes approches qui auront été définies et de faire des recommandations à l'endroit des IMF et des auditeurs externes pour une bonne appréhension des risques spécifiques et une correcte évaluation du portefeuille de crédit.

**PREMIERE PARTIE**

*Les Institutions de Micro Finance et l'audit orienté risque*

## **INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE**

L'apparition des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) en Afrique remonte aux années 60. Ils ont pour objectif de mettre en place une offre pérenne de services financiers en direction des populations qui n'ont pas accès au système bancaire classique pour soutenir leurs initiatives entrepreneuriales et de développement social.

Il s'agit d'un secteur à forte valeur ajoutée qui se sent menacé par d'importants risques de nature à compromettre sa mission de service social.

Nous aurons donc comme préoccupation dans cette partie, de décrire les différents types d'institutions engagées dans le micro crédit, de faire la lumière sur le système comptable des institutions de micro finance ainsi que les textes et lois qui les gouvernent.

Cette première partie de l'étude comporte trois chapitres. Le premier a pour objectif de définir les SFD dans leur ensemble. A ce niveau l'accent sera mis particulièrement sur les risques opérationnels qui tendent à freiner la double mission de pérennisation et d'aide aux pauvres des IMF. Le second chapitre sera consacré au développement de la démarche d'audit orienté risque. Il s'agira de faire un large exposé sur les phases de la démarche et son adaptabilité au secteur de la micro finance.

Le troisième chapitre va illustrer le modèle d'analyse, élément moteur sur lequel se basera le travail sur le terrain.



## CHAPITRE 1 : LES INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE

Le chapitre a pour objectif de définir le secteur de la micro finance, mettre en relief les différentes formes d'IMF. Nous y aborderons également le dispositif réglementaire et institutionnel qui régit le secteur à savoir la loi PARMEC et les instructions de la BCEAO sur les SFD.

L'importance de la tenue d'une comptabilité dans la production des états financiers nous amènera par ailleurs à identifier le système comptable mis en place par les institutions de micro finance.

### 1-1 : LE SECTEUR DE LA MICRO FINANCE

Le secteur de la micro finance peut être défini comme :

- L'ensemble des activités d'auto emploi (production, services) entreprises par les populations pauvres n'ayant pour la plupart aucun moyen de survie ;
- Composé de membres ayant généralement le même niveau de revenu ;
- Employant une dizaine de personnes, généralement pas ou peu formées ;
- Disposant d'un équipement sommaire et de peu de capital (Mia, 2002 :1).

Le secteur de la micro finance n'est pas un phénomène nouveau. Il reflète en quelque sorte la réaction des populations pauvres face à la situation d'endettement et de crise économique que connaissent la plupart des pays en développement. Par sa croissance extraordinaire, il est reconnu depuis un bon nombre d'années comme catalyseur de développement économique dans les pays de l'UEMOA.

Au-delà des bénéfices économiques et sociaux mesurables, la micro finance a un impact sur la capacité des individus à prendre en main leur propre situation. La possibilité d'emprunter et d'investir, d'épargner, de travailler, a une valeur en soi : celle d'élargir les options disponibles. Ce processus d'élargissement des disponibilités et de gain en autonomie est communément désigné par le terme anglo-saxon : *empowerment* (Sébastien & al, 2006 :96).

### **1-1-1 Définition de la micro finance**

La micro finance consiste à offrir des services financiers aux populations pauvres et très pauvres, composées notamment des petits travailleurs indépendants ou organisés en groupements. Elle s'est développée en tant qu'approche de développement économique qui s'intéresse spécifiquement aux populations à faible revenu (BAD, 2006 :4).

Pour beaucoup de personnes et pour le grand public en particulier, la micro finance se confond avec le micro crédit. Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir de très petits crédits (micro crédit) à des familles très pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises. Cette définition reste tout aussi vraie mais avec le temps et le développement de ce secteur particulier de la finance partout dans le monde, y compris dans les pays développés, la micro finance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services plus large (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent etc.) et une clientèle plus étendue également. Dans ce sens, la micro finance ne se limite plus aujourd'hui à l'octroi de micro crédit aux pauvres mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel.

### **1-1-2 Contexte et historique de la micro finance :**

Le micro crédit est né au Bangladesh en 1974. C'est Muhammad Yunus, professeur d'économie et Directeur Général de la Grameen Bank, qui développe ce produit financier suite à une grande famine.

La Grameen Bank figure parmi les plus connues des institutions de micro financement. Elle tire en particulier sa renommée de son origine ancienne (1976), de sa localisation dans un pays particulièrement défavorisé et de sa grande capacité à atteindre, avec un très bon taux de remboursement, une large population pauvre (deux millions de membres en 1994) : (Cécile LAPENU & al. 1997 :92).

Rappelons que Muhammad Yunus est l'un des premiers et grands fondateurs de la micro finance au Bangladesh.

La motivation de M. Yunus dans ce secteur est partie du constat suivant: les personnes ayant atteint un certain niveau de pauvreté ne peuvent plus emprunter de l'argent aux banques, car ce sont des prêts dont il est difficile d'évaluer le risque. Ces personnes défavorisées ne peuvent donc pas développer d'activité eux-mêmes car ils ne peuvent faire aucun investissement. Ils se retrouvent donc dépendants des usuriers et rentrent dans la spirale de la pauvreté.

Pour enrayer ce phénomène, la Grameen Bank propose des prêts aux personnes exclues du système financier habituel, de manière à encourager le développement de micro entreprises dont les revenus vont permettre de rembourser le prêt et sortir les micro entrepreneurs de la pauvreté. Pour limiter le risque dû à la pauvreté des emprunteurs, la Grameen Bank établit un système de suivi important des microprojets. Elle met aussi les emprunteurs en relation au sein de groupes solidaires dont les membres doivent se porter garants les uns des autres. Si l'un d'entre eux ne peut rembourser un prêt, les autres membres sont dans l'obligation de le faire afin d'être éligibles pour un nouveau prêt. Le prêt n'est plus individuel, mais collectif.

Enfin, elle prête prioritairement l'argent aux femmes qui se révèlent être plus rigoureuses dans la gestion de leurs prêts et moins égoïstes dans le réinvestissement de l'argent gagné.

En Afrique, les pratiques de la micro finance sont encore plus anciennes, surtout celles qui relèvent de la collecte de la petite épargne. Dans des pays comme le Burkina Faso ou le Cameroun par exemple, les premières coopératives d'épargne et de crédit ont vu le jour au cours des années 60, (AIMS, 1999 :1).

Les institutions de micro finance sont présentes dans tous les continents (sous forme de mutuelles d'épargne et/ou de crédit) sous des appellations variées mais reposant sur des principes communs à savoir :

- mobilisation préalable de l'épargne, ou le plus souvent recherche de financement d'un bailleur de fonds ou auprès de l'Etat ;
- distribution des crédits à partir de l'épargne ;
- les individus désirant adhérer à la mutuelle achètent une part sociale et deviennent sociétaires ;

- élection des dirigeants parmi les sociétaires qui constituent le conseil d'administration et de quelques salariés sur les aspects techniques. En général un nombre assez limité compte tenu des moyens limités des IMF.

### **1-1-3 Typologie des institutions engagées dans la micro finance**

Selon la législation des pays, il existe des catégories assez variées d'IMF. On peut néanmoins les regrouper en trois (03) catégories :

#### **☛ Les coopératives et mutuelles d'épargne et/ou de crédit:**

La première catégorie regroupe les institutions constituées sous forme de mutuelles d'épargne et/ou de crédit. Cette première forme est la plus connue en Afrique et particulièrement dans la zone UEMOA. Ces mutuelles sont la propriété de leurs épargnants et sont souvent supervisées par des autorités financières gouvernementales ; mais cette supervision n'est pas toujours efficace.

- Les membres d'une coopérative en sont les actionnaires. La coopérative est gérée par des salariés ;
- L'épargne y est privilégiée avant le crédit ;
- Il n'y a pas de capital minimum exigé ;
- Le nombre de membres nécessaires à la création d'une coopérative est très faible.

#### **☛ Les banques :**

La seconde catégorie d'institutions engagées dans le micro crédit est illustrée par certains départements de banques commerciales, qu'elles soient propriétés de l'Etat ou privées, qui apportent une part modeste mais croissante à l'offre de service de micro finance.

Les crédits octroyés concernent essentiellement le petit commerce, l'artisanat, le financement de l'habitat social et des micro et petites entreprises. Le financement de l'agriculture en terme de production reste assez mitigé. Le financement rural global est relativement plus important. Certains besoins sociaux sont aussi financés.

### ☞ **Les organisations non gouvernementales (ONG) :**

Selon CGAP guide pratique volume2 (1998 :18), il s'agit des ONG non financières qui ajoutent le micro crédit à leur activité et réalisent souvent qu'en raison de la demande et d'autres facteurs, le service financier tend à prendre le dessus sur les autres services.

On a ainsi vu la création d'ONG de micro financement qui, après s'être procuré des fonds, soit au travers de donations, soit au travers d'emprunts, octroyaient elles-mêmes des crédits aux micros entrepreneurs. Dans ce cas, l'accent a surtout été mis sur l'octroi de crédit, la collecte de l'épargne étant généralement interdite aux ONG.

Selon le Projet ODD (Objectif Développement Durable), les ONG :

- suivent une politique de développement plutôt que de rentabilité financière ;
- sont subventionnées par les bailleurs de fonds internationaux ;
- sont très présentes en milieu rural, auprès des populations les plus défavorisées ;
- sont soumises à des contraintes règlementaires très légères.

Au sein de l'UEMOA, l'essentiel des IMF est constitué des coopératives d'épargne et de crédit ou des institutions mutualistes qui travaillent en synergie avec les populations pauvres, exclues au crédit classique pour les aider à sortir de la pauvreté.

### **1-2 REGLEMENTATION ET SURVEILLANCE DES IMF :**

La surveillance du secteur est assurée dans les pays de l'UEMOA par le ministère de tutelle et la BCEAO. Les systèmes financiers décentralisés ont obligation de communiquer à ces institutions toute information de gestion. Des règles prudentielles de gestion sont édictées pour baliser les pratiques. La surveillance est également réalisée par des missions d'inspection inopinées ou non qu'effectuent la Banque Centrale et le Ministère de tutelle.



### **1-2-1 Rôle de la BCEAO :**

Le 30 juillet 1999, par décision du gouverneur de la Banque Centrale, a été créée la Mission pour le Réglementation et le Développement de la Micro finance (MRDM). La MRDM est une direction de la Banque Centrale qui a en charge l'élaboration et le suivi de la réglementation relative aux systèmes financiers décentralisés dans les pays de l'Union : (BCEAO, 2002 :1).

Depuis février 2003, la MRDM a été transformée en une Direction relevant du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie du Siège de la BCEAO. Cette décision consacre la volonté des autorités de l'institut d'émission commun de favoriser la diversification du paysage financier par l'émergence d'institutions alternatives de financement viables offrant des services durables aux populations n'ayant pas accès aux banques et établissements financiers classiques.

Mais bien avant la MRDM, en 1993, face à la nécessité de soutenir les SFD comme instrument de lutte contre la pauvreté et levier pour la mobilisation de l'épargne locale, la loi spécifique aux institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit connue sous le nom PARMEC (Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit) a été adoptée par le conseil des ministres de l'UEMOA.

Elle avait fondamentalement comme objectifs :

- la protection des déposants ;
- la sécurité des opérations ;
- la recherche d'autonomie financière des SFD ;
- l'intégration de la finance informelle dans le cadre légal.

Au Burkina Faso, la loi PARMEC a été adoptée par la loi cadre n° 59/94/ADP du 15 décembre 1994 avec le décret d'application n° 95-308/PRES/MEFP du 1<sup>er</sup> août 1995.

### 1-2-2 Cadre institutionnel :

Dans le souci d'accompagner les IMF à réaliser leur objectif, à savoir lutter contre la pauvreté, la Banque Centrale a mis en place un dispositif réglementaire et institutionnel.

Nous pouvons citer entre autres :

- la loi PARMEC adoptée par le conseil des ministres de l'UEMOA en juillet 1993. c'est une loi qui énonce clairement en ses différents titres et articles le fonctionnement des institutions de micro finance. Elle traite en son titre 1 de la constitution, du capital social et des organes de gestion des IMF. Le titre 2 traite de l'agrément et de la reconnaissance ; le titre 3 des exceptions au régime d'affiliation ; le titre 4 des règles et normes de gestion ; le titre 5 des organes financiers et le titre 6 des dispositions finales ;
- les instructions de la BCEAO réglementant la pratique dans le secteur de la micro finance au sein de l'Union. Les instructions vont de 1 à 8 : ([www.beceao.int](http://www.beceao.int)) 18-06-2006.

☞ Instruction N° 01 du gouverneur de la BCEAO du 10 mars 1998 relative à l'obligation pour les SFD de produire des états financiers ;

☞ Instruction N° 02 du gouverneur de la BCEAO du 10 mars 1998 relative aux regroupements des postes de situation patrimoniale ;

☞ Instruction N° 03 du gouverneur de la BCEAO du 10 mars 1998 relative à la classification des crédits selon leur durée initiale de remboursement ;

☞ Instruction N° 04 du gouverneur de la BCEAO du 10 mars 1998 relative au déclassement et au provisionnement des crédits en souffrance ;

☞ Instruction N° 05 du gouverneur de la BCEAO du 10 mars 1998 relative aux créances et aux dettes rattachées ;

☞ Instruction N° 06 du gouverneur de la BCEAO du 10 mars 1998 relative aux modalités de détermination des ratios prudentiels ;

☞ Instruction N° 07 du gouverneur de la BCEAO du 10 mars 1998 relative à l'obligation de produire un rapport annuel ;

☞ Instruction N° 08 du gouverneur de la BCEAO du 10 mars 1998 relative à l'obligation pour les structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit de produire un rapport annuel.

Au Burkina Faso, le ministère de tutelle, notamment le Service de Suivi et de Contrôle des Institutions Financières Décentralisées, a réalisé un recueil des textes réglementant les institutions financières décentralisées. Ce recueil est une référence fondamentale qui contient les textes de loi, et les instructions de la Banque Centrale. Ce sont :

☞ Loi N° 59/94/ADP du 15 décembre 1994 ou encore loi portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit encore appelée loi PARMEC et son décret d'application n°95/ 308/PRES//MEP du 01 Août 1995 ;

☞ Loi N° 018/97/11/AN du 30 juillet 1997 portant définition et répression de l'usure et son décret d'application n°97-354/PRE du 10 septembre 1997 ;

☞ Arrêté N° 176/MEF/SG/DGTCP/DAMOF du 03 novembre 1997 relatif au taux de l'usure, en application de la loi 018 ci-dessus citée ;

☞ Projet de Convention - Cadre devant régir les structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et ayant pour objet la collecte l'épargne et/ou l'octroi de crédit ;

☞ Arrêté N°97/-115/MEF/SG/DGTCP/DAMOF du 18 août 1997 portant création du Service des Mutuelles ou Coopératives d'Epargne et de Crédit.

### **1-2-3 Le système comptable des IMF :**

L'auditeur externe doit acquérir une compréhension des systèmes comptables et de contrôle interne de l'institution à travers :

- des discussions avec les dirigeants et le personnel à différents niveaux ;

- l'examen de documents tels que les manuels de procédures, les descriptions de postes, et les organigrammes ;
- l'examen des rapports produits par le service comptable ;
- l'observation des activités de l'institution, y compris les opérations informatiques et le traitement des crédits au siège et dans les agences (CGAP, 2002 :2).

Les opérations comptables des institutions de micro finance sont généralement décentralisées. Il s'agit là des institutions alliées à une union régionale qui, elle aussi se trouve rattachée à un réseau.

L'activité d'un membre du réseau est souvent comptabilisée au niveau régional, puis transmise de façon périodique (généralement tous les mois) au siège. Ce dernier est généralement responsable de la production d'états financiers consolidés.

Dans certaines institutions, toute la comptabilité est assurée au niveau du siège.

En général les IMF adoptent la comptabilité d'engagement. Cette méthode comptable est conforme aux normes imposées par la plupart des organismes comptables. Toutefois, certaines institutions de micro finance, les petites le plus souvent, utilisent la comptabilité de caisse quand cela va de leurs intérêts.

Cependant, beaucoup d'institutions de micro finance ne suivent pas les normes comptables internationales ou du SYSCOA.

#### **1-2-4 Les états financiers des IMF :**

L'instruction n°1 de la BCEAO relative à l'obligation pour les SFD de produire des états financiers précise la contexture des états financiers ainsi que le contenu de leurs postes. Ces états comprennent les documents suivants :

- **la situation patrimoniale :** Les postes de l'actif sont regroupés par ordre de liquidité décroissante et selon la nature des opérations. Il s'agit des opérations avec les institutions financières, des opérations avec les membres ou les bénéficiaires, des opérations diverses et les immobilisations. Les postes du passif retracent les ressources mises à la disposition de l'institution pour exercer ses activités. Ils sont regroupés par ordre d'exigibilité décroissante et selon la nature des opérations. Ainsi, on distingue les

opérations avec les institutions financières, les opérations avec les membres ou bénéficiaires, les opérations diverses ainsi que les provisions, fonds propres et assimilés.

- **l'état de formation du résultat** : il peut être présenté de façon à faire ressortir des soldes intermédiaires de gestion. Cette présentation permet une analyse plus fine de la formation de l'excédent ou du déficit de l'institution. Dans ce cadre, trois soldes intermédiaires sont déterminés: la marge d'intérêt, les autres produits financiers (ou autres charges financières) et le produit financier net (ou charge financière nette).
- **les états annexes** qui contiennent :
  - l'état des crédits en souffrance ;
  - le tableau des informations annexées ;
  - la liste des dix (10) débiteurs les plus importants de l'IMF. Cet état permet de s'assurer du respect par l'institution, de la norme relative à la limitation des risques pris sur un membre (*article 53 du décret*) : (BCEAO, 2002 :2);
  - le tableau de détermination de l'encours des prêts aux dirigeants. Cette annexe recense l'encours des prêts et des engagements par signature accordés à chaque dirigeant et permet de s'assurer du respect par l'institution de la norme relative à l'encours total des prêts aux dirigeants (*article 52 du décret*), (BCEAO, 2002 :2) ;

Notons cependant que cette disposition concerne exclusivement les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.

- le tableau des ressources affectées et des crédits consentis sur ressources affectées.



## **CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE :**

Ce chapitre nous a permis d'avoir une vision assez élargie de ce que sont les systèmes financiers décentralisés de manière générale.

La micro finance est une activité née au Bangladesh mais qui s'est vite rependue en Afrique sous des formes multiples. Dans l'espace UEMOA principalement, les SFD sont pilotés par la Banque Centrale qui leur apporte le soutien technique et institutionnel nécessaire à l'explosion du secteur.

Il en résulte que l'activité a beaucoup contribué dans la réduction de la pauvreté au sein des pays de l'Union.

La rentabilité des ces institutions a aussi poussé un nombre important de banques à insérer le volet micro crédit à leurs activités courantes.

## **CHAPITRE 2 : NOTION D'AUDIT FONDE SUR LES RISQUES ET METHODOLOGIE D'AUDIT**

Toute Institution de Micro finance (IMF) est vulnérable aux risques qui seront décrits dans ce chapitre. Quand bien même les IMF ne peuvent pas éliminer tous les risques auxquels elles sont exposées, avec un processus efficace de gestion des risques, elles peuvent et doivent réduire de façon significative leur vulnérabilité.

Le but ultime du présent chapitre est d'aborder les risques opérationnels dans le secteur de la micro finance mais aussi, de décrire les principales étapes à observer lors d'une mission d'audit dans le domaine des micros crédits.

### **2-1 HISTORIQUE ET DEFINITION DE L'AUDIT :**

Réserve il y a quelques années à un examen critique destiné à vérifier dans quelle mesure les comptes annuels traduisent fidèlement l'activité de l'entreprise, le mot audit est aujourd'hui utilisé dans tous les domaines.

Selon l'IFACI dans « les mots de l'audit » (2000 :26), « audit » s'écrivait « auxdits », « audites » qui veulent dire à l'écoute de la personne interrogée.

Au XIIe siècle le mot « audientia » ou « audience » prend une signification juridique : l'auditeur est alors officier de justice, parfois audiencier, juge d'appel en Pairie.

L'audit était déjà connu au sein de l'église de Rome, car l'auditeur sous mandat de son Ordre intervenait pour s'assurer que la règle y est bien appliquée.

Par ailleurs en France, sous la monarchie les auditeurs des régiments royaux étaient chargés de faire appliquer les lois militaires alors que les auditeurs des comptes vérifient la gestion des finances royales.

Cependant dans la société civile, c'est en Angleterre que s'est formalisée la pratique de l'audit dès le XIIIe siècle. Dans le souci de gérer ses domaines, la noblesse anglaise fit le choix d'utiliser des régisseurs. Elle dut faire contrôler ces derniers par des auditeurs.

De nos jours, plusieurs auteurs et institutions ont défini l'audit tout en intégrant les caractéristiques essentielles de l'audit à savoir : l'indépendance ; la compétence ; le professionnalisme et l'opinion sur l'information auditée.

« L'audit, c'est un examen critique d'une activité menée en liaison avec ses responsables par un auditeur (voire une équipe) mandaté et indépendant de ceux-ci.

Cette forme spécifique d'observation a pour objet de formuler une évaluation validée auprès des audités et prolongée, si nécessaire, par des recommandations en vue de faire mieux » : IFACI, mots de l'audit (2000 :17).

Selon SILLERO (2003 :10), « un audit consiste en l'examen des comptes d'une entreprise arrêtés à une date donnée, en vue de formuler une opinion sur leur régularité, leur sincérité et leur reflet fidèle de la situation financière et patrimoniale de la société... »

Selon GRAND Bernard et VERDALLE (1999 :9), « un audit peut se définir comme l'émission d'une opinion motivée sur la correspondance entre un existant et un référentiel ».

De ces trois (03) définitions, celle de l'IFACI nous semble plus pertinente en ce sens qu'elle met l'accent sur les recommandations que doit apporter l'audit. Nous pensons aussi que la valeur ajoutée que peut apporter un audit réside non seulement en la formulation de recommandations mais aussi au suivi de la mise en œuvre de ces recommandations.

### **2-1-1 Pourquoi existe-t-il une demande d'audit ?**

Selon PIGE (2001 :52), « trois facteurs principaux expliquent l'existence d'une demande d'audit. La première raison est de s'assurer que le produit audité est conforme aux normes ; la seconde est de vérifier que le contrôle interne est adapté et efficient ; la troisième est

d'instituer un contrôle périodique des procédures de contrôle de l'entreprise, pour s'assurer qu'elles sont adaptées à l'activité et qu'elles couvrent la totalité de la chaîne de production ».

Pour ce qui est des institutions de micro finance, l'audit est aussi demandé pour s'assurer du bon fonctionnement du système de contrôle mais surtout pour s'assurer que les accords de financement des bailleurs de fonds ont été respectés. Car bien que les dirigeants des IMF envoient des rapports périodiques aux bailleurs faisant état de la situation financière, seul un audit peut certifier le bien fondé de l'information financière à la quelle n'a pas participé le bailleur.

La demande d'audit est aussi motivée pour le simple fait que les audits externes constituent un outil performant d'amélioration de la qualité et de la crédibilité de l'information et de la gestion financière des institutions de micro finance. Parallèlement, nous avons observé que les institutions, les bailleurs et les gouvernements investissent beaucoup de temps et d'argent dans des stratégies de réduction de la pauvreté. Il est alors important de réaliser un audit afin de contrôler l'affectation des fonds et d'obtenir une image fiable de la santé des services financiers de l'institution.

### **2-1-2 Les normes d'audit :**

Selon CGAP (2002 :10), « les normes d'audit guident l'auditeur dans chacune des étapes du processus d'audit ».

Un audit doit quelque soit sa nature, être conduit en référence à des normes bien établies. Les normes peuvent être internationales, comme les normes internationales d'audit (ISA) établies par le comité des normes internationales (International Standards Auditing), ou nationales comme celles élaborées par l'Ordre National des Experts-comptables d'un pays.

Au sein de l'UEMOA, l'Acte Uniforme de l'OHADA (920 articles) et le Règlement relatif au Droit Comptable (113 articles) constituent depuis le 01 janvier 1998 les sources de normalisation en vigueur dans les Etats membres de l'Union. Les différentes sources de normalisation au niveau international convergent généralement sur les points suivants :

- normes générales : à savoir la compétence énumérée par l'article 695 de l'OHADA ; la conscience professionnelle énumérée par l'article 717 de l'acte uniforme OHADA ; l'indépendance énumérée par les articles 697 à 700 de l'acte uniforme OHADA ;
- normes de travail : il s'agit de la planification de la mission ; de l'étude et l'évaluation du contrôle interne ; de la collecte d'éléments probants (inventaire ; confirmation des tiers) ;
- normes de rapports : énumérées par l'article 715 de l'acte uniforme OHADA.

Dans le secteur de la micro finance, un des aspects les plus importants demeure les impayés. Pour pallier ce risque, l'application de la norme IAS 39, relative aux risques d'impayés liés aux encours de crédit serait d'importance significative pour l'auditeur dans sa démarche.

## **2-2 L'APPROCHE D'AUDIT PAR LES RISQUES :**

Cette section met en évidence la démarche d'audit par les risques et donne une vision claire des risques liés aux IMF.

L'approche d'audit moderne est aujourd'hui orientée risques, en incluant tout d'abord une analyse des risques d'affaires de l'entreprise auditée et en second lieu des risques d'audit. Le principal profit que l'entreprise auditée peut tirer de ce processus et que le consultant communique généralement au client une lettre sur le contrôle interne - contenant aussi des recommandations - appelée « Management Letter » dans le jargon.

De façon générale, le risque d'audit est le risque que l'auditeur certifie les comptes de l'entreprise alors que ceux-ci ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, du résultat et de la situation financière de l'entité

Plus l'auditeur veut avoir l'assurance que son opinion sera bonne, plus il fixera à un niveau faible le risque d'audit qu'il est prêt à supporter. S'il veut une assurance de 95% le risque d'audit acceptable sera alors de 5%.

L'auditeur peut de surcroît adapter le risque d'audit à l'entreprise auditée. Le modèle d'audit par les risques propose une équation synthétisant les trois risques en audit :

$$RA = RI * RC * RD \text{ (S)}$$

Avec :

RA= Risque d'audit

RI= Risque Inhérent

RC= Risque de Contrôle

RD= Risque de Détection

(S) : support de cours méthodologie de l'audit, H. TINI CESAG 2006.

Le risque d'audit se décompose en trois risques :

- Le risque inhérent
- Le risque de contrôle
- Le risque de détection

### **A. Le risque inhérent**

Le risque inhérent est le risque qu'une assertion du management soit erronée, et cela indépendamment de toute procédure de contrôle interne.

Les éléments à prendre en compte dans l'appréciation de ce risque sont :

- la profitabilité de l'entreprise par rapport à son industrie ;
- la sensibilité des résultats opérationnels aux facteurs économiques ;
- problèmes de continuité de l'exploitation liés à un fonds de roulement insuffisant ;
- la nature et les causes des anomalies relevées dans les audits précédents ;
- le changement du management, sa réputation et des connaissances comptables et financières et
- l'impact des nouvelles technologies sur la compétitivité de l'entreprise : (RESTEN, 2004 :7).

Le risque inhérent existe indépendamment de la mission de l'auditeur. Il ne peut pas modifier l'actuel niveau de ce risque qui s'impose à lui. Cependant au lieu d'évaluer ce risque, l'auditeur peut supposer un risque inhérent maximum. En effet l'appréciation de ce risque doit être décidé en fonction des coûts à mettre en œuvre par rapport aux économies possibles. Les économies proviennent de la réduction des tests substantifs permise par un niveau de risque inhérent faible. L'appréciation du risque inhérent a lieu dans la phase de planification de l'audit.

### **B. Le risque de contrôle**

Le risque de contrôle est le risque qu'une erreur significative dans les comptes ne soit pas prévenue ou détectée à temps par le système de contrôle interne de l'entreprise.

Selon RESTEN, (2004 :8), « le risque de contrôle est fonction de la qualité du contrôle interne de l'entreprise audité. Le risque de contrôle ne peut pas être nul du fait qu'aucun système de contrôle interne ni aucune procédure, n'assurent à 100% que toutes les erreurs seront détectées à temps ».

Comme le risque inhérent, ce risque ne peut pas être modifié par l'auditeur. Cependant il fixera le niveau de risque de contrôle en fonction de ses conclusions et l'étendue de ses travaux concernant la qualité du contrôle interne de l'entreprise.

Un niveau de risque de contrôle élevé imposera de nombreux tests de détail pour se forger une opinion. A l'inverse si le risque de contrôle est faible, l'auditeur pourra s'appuyer sur le contrôle interne de l'entreprise pour alléger son programme de travail dans la phase finale de contrôle des comptes.

### **C. Le risque de non détection**

Le risque de non détection est le risque que l'auditeur ne détecte pas d'erreurs ayant un impact significatif sur les comptes. Le risque de non détection est fonction de la qualité du travail de l'auditeur.

Selon WILMOTS (2002 :23), le risque de non détection est le risque qu'en dépit des efforts supplémentaires consentis par l'auditeur, des erreurs de nature matérielle subsistent tout de même dans les comptes annuels.

Ce risque, contrairement aux risques inhérent et de contrôle peut être modifié par l'auditeur en faisant varier la nature, la période et l'étendue de ses travaux.

L'auditeur doit donc évaluer les risques qui pourraient le conduire à une mauvaise interprétation de ses travaux.

Il peut en fonction de son budget réduire ce risque de la façon suivante :

- utiliser des procédures d'audit plus efficace ;
- utiliser des logiciels de contrôle assisté par ordinateur ;
- réaliser les tests substantifs à une date la plus proche possible de la date de clôture des comptes (surtout pour les missions de commissariat aux comptes) ;
- utiliser des échantillons plus importants dans ses sondages.

### **2-2-1 Définition du risque :**

Selon l'IFACI (2000 :16), le risque est un ensemble d'aléas susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur une entité et dont le contrôle interne et l'audit ont notamment pour mission d'assurer autant que faire se peut la maîtrise.

Selon MARESCHAL (2003 :7), pour une entreprise, ou toute organisation, le risque est un mélange de trois (03) notions, « aléa », « dommage » et « opportunité », au sens de prise de risque.

Pour élargir le risque à la micro finance, CAMARA (2006 : 20), pense que « par risque il faut entendre tout fait ou événement dont la réalisation est susceptible de grever le patrimoine d'une institution de micro finance ».



Cependant le risque n'est pas toujours mauvais en soi, il faut quelque fois prendre des risques pour profiter de certaines situations mais il reste à savoir qu'il faut prendre des risques mesurés. Comme le dit l'adage « qui ne risque rien n'a rien ». Nous pensons donc que la conception de MARESCHAL du risque semble plus pertinente dans la mesure où l'auteur intègre le côté positif du risque c'est-à-dire que le risque est aussi un facteur de réussite.

### **2-2-2 La démarche de l'audit fondé par les risques :**

Selon HAMZAOUI (2005 : 44), « les nouvelles normes ISA exigent désormais que l'auditeur acquière une connaissance plus large et approfondie de l'entité et de son environnement, y compris du contrôle interne... ».

De manière générale un audit financier a pour finalité de donner une opinion sur une information financière.

Pour aboutir à cette opinion, les auditeurs sont passés par plusieurs étapes. La première, l'approche traditionnelle par le contrôle des comptes, s'appuyait sur une analyse du contrôle interne et sur des contrôles d'inventaire, mais de manière pas ou peu différenciée. Pour « caricaturer » nous dirons que les auditeurs déroulaient une mécanique de contrôle sur l'ensemble des procédures et des comptes de l'entreprise. Puis on est passé à l'approche par les risques, qui repose sur une réflexion approfondie et préalable sur la nature des risques caractérisant l'entreprise. Car selon CAMARA (2006 : 27) « le risques est inhérent à la vie des affaires... »

Pour avoir une vision élargie des risques de l'entité, l'auditeur doit utiliser les sources et les moyens indiqués par les normes pour arriver à un niveau de compréhension requis. Il doit notamment obtenir une compréhension des risques en micro finance pertinents pour l'audit des états financiers et notamment ceux découlant de facteurs externes ou internes qui pourraient avoir une incidence négative sur la capacité de l'institution à atteindre ses objectifs.

Quel type de risque s'agit-il d'identifier dans les IMF ? Il peut s'agir tout aussi bien de risques propres à l'institution compte tenu de la nature de son activité, des faiblesses ou du

dysfonctionnement de son organisation, ou de sa situation financière, que de risques liés à l'environnement économique général.

C'est seulement après ce processus d'identification des risques que l'auditeur définira son programme de contrôle. Ceci peut l'amener, par rapport à une approche traditionnelle, à alléger ses contrôles sur des sections ou des zones de comptes sur lesquelles sa réflexion lui permet de penser que les risques sont faibles, et d'engager des investigations beaucoup plus importantes sur d'autres processus porteurs de risques.

Cette approche par les risques, dont la logique repose sur le bon sens, n'est pas nécessairement familière à tous les auditeurs, parce qu'elle bannit le systématisme et qu'elle oblige à faire des choix dans les contrôles. Elle n'en présente pas moins trois (03) qualités majeures : elle permet l'anticipation des problèmes avant la clôture, l'adaptation des contrôles sur les comptes à l'environnement de l'entreprise révisée ; enfin de façon assez élargie elle répond au désir des entreprises de communiquer rapidement leurs états financiers.

### **2-2-3 Identification des différents risques liés à une IMF :**

L'identification des risques a pour but de lister les différents risques auxquels l'IMF est confrontée. Les risques qui menacent le secteur de la micro finance peuvent se résumer en quatre (04) catégories à savoir :

- le risque institutionnel ;
- le risque opérationnel ;
- le risque lié à la gestion financière ;
- les risques externes : (CAMARA, 2006 :29).

#### **2-2-3-1 Le risque institutionnel :**

Le risque institutionnel renferme quatre (04) notions qui sont :

- Le risque lié à la mission sociale
- Le risque lié à la mission commerciale
- Le risque lié à l'indépendance de l'IMF vis-à-vis des bailleurs de fonds

- Le risque de conflit au sein de l'institution

a) **Le risque lié à la mission sociale :**

La mission sociale des IMF est de fournir des services financiers abordables à un nombre important de personnes à faibles revenus afin de les aider à améliorer leurs conditions de vie.

Selon CARE (2001 :5), la mission sociale des institutions de micro finance les expose à des risques importants si les groupes cibles ou les parts respectives de clientèle ne sont pas bien définis, et si des mécanismes de suivi ne sont pas mis en place pour assurer une meilleure adéquation des services financiers fournis aux besoins réels de leur clientèle actuelle et potentielle.

b) **Le risque lié à la mission commerciale :**

La mission commerciale des IMF est de fournir des services financiers de manière à permettre à l'organisation de se pérenniser et de devenir autosuffisante. Les institutions de micro finance seront exposées au risque commercial si leurs taux d'intérêt ne sont pas assez élevés pour couvrir leurs charges et si elles ne sont pas gérées efficacement comme une entreprise commerciale : (CARE, 2001 :13).

Or le rôle des IMF étant d'offrir des services aux pauvres à des taux bas, il se crée un conflit entre la mission sociale et la mission commerciale qui veut que l'institution de micro finance offre ses services à des taux élevés de manière à couvrir ses charges.

c) **Le risque lié à la dépendance de l'IMF vis-à-vis des bailleurs de fonds :**

Les SFD qui reçoivent des financements des bailleurs de fonds sont généralement soumis à des risques de gestion liés aux conditions imposées par les bailleurs tels que le choix des prestataires de services par le bailleur, le pilotage éventuel de l'institution par des agents accrédités par le bailleurs etc...

Selon CAMARA (2006 :31), les nouvelles IMF qui sont soutenues par des organisations internationales comme CARE , l'USAID, l'AFD, sont les plus affectées, surtout en ce qui concerne les activités de micro finance qui sont gérées comme un projet et qui ne sont pas des institutions indépendantes. Ces institutions sont vulnérables à la dépendance par le soutien de ces organisations internationales.

#### **d) Les risques de conflits au sein de l'institution :**

Le risque de conflit des membres de l'IMF peut naître pour le simple fait que dans une institution de micro finance, « ...chaque membre n'a droit qu'à une seule voix quel que soit le nombre de part qu'il détient », article 11 de loi PARMEC.

Le second aspect source de conflit reste la non rémunération des administrateurs car l'article 22 de la loi PARMEC stipule « les fonctions exercées par les membres au sein des organes (conseil d'administration, comité de crédit, conseil de surveillance) ne sont pas rémunérées ». Cette disposition peut être source de conflit car bien que par ailleurs les personnes visées par cet article bénéficient d'une réduction de taux pour les prêts qui leur sont consentis, il reste à savoir s'ils sont prêts à faire du bénévolat tout au long de la vie de l'institution.

#### **2-2-3-2 Les risques opérationnels :**

Le comité de Bâle (2005 :2) définit le risque opérationnel comme le risque de perte provenant de processus internes inadéquats ou défectueux, de personnes et systèmes ou d'événements externes.

Cette définition recouvre les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, incendies, inondations etc. Nous pouvons dire que son champ d'application semble tellement large qu'on n'en perçoit pas d'emblée l'application pratique.

Selon SARDI (2002 :41), le risque opérationnel résulte d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système

## **b) Le risque de fraude :**

Toute organisation qui gère une importante somme d'argent est extrêmement vulnérable à la fraude. Cette vulnérabilité est souvent prédominante dans les milieux économiquement démunis. La vulnérabilité à la fraude est particulièrement plus grande dans des contextes où l'argent change de mains.

Selon CGAP (1998 :3), « dans le secteur de la micro finance, on a facilement tendance à surestimer l'efficacité des audits externes à prévenir et à détecter la fraude. Les auditeurs externes examinent les rapports financiers et le fonctionnement administratif afin de déterminer s'ils sont conformes aux normes comptables et aux politiques et procédures internes de l'institution de micro finance ».

Dans la mesure où le risque de fraude provient d'un défaut de conformité, le travail de l'auditeur externe peut constituer un premier niveau de contrôle de la fraude. Mais la non-conformité aux normes utilisées par l'auditeur pour son évaluation n'est pas la principale source de fraude et de risque de portefeuille dans les activités de micro finance.

Même lorsque les auditeurs se sont dûment assurés que les emprunteurs ont signé leur contrat de prêt, que les remboursements ont été enregistrés, et que tous les documents sont en ordre, la fraude peut ne pas être détectée.

Cette vulnérabilité est encore plus critique dans des institutions de micro finance qui disposent d'un Système d'Information de Gestion (SIG) peu fiable ou peu cohérent, des politiques et procédures non clairement définies, un taux élevé de renouvellement du personnel technique, ou encore si l'institution atteint précocement un fort taux de croissance. La gestion des dépôts d'épargne, particulièrement des épargnes libres augmente la vulnérabilité dans la mesure où toute défaillance dans la détection de fraude interne pourrait conduire à la perte d'actifs liquide circulant de la clientèle, et à la rapide détérioration de la notoriété de l'institution.

comptable et plus généralement dans les systèmes d'information, de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Il faut cependant noter que les risques opérationnels au sein des IMF, sont multiformes, ils résident dans les points de vulnérabilité caractérisant les opérations courantes à savoir : crédit, fraude, sécurité, inefficacité du personnel.

**a) Le risque de crédit :**

Le risque de crédit selon DIETSCH (2003 :23), « est le risque de défaut de remboursement de l'emprunteur. C'est un risque qui peut être mesuré au niveau individuel, dans la mesure où il affecte des instruments financiers ou des emprunteurs considérés isolément. Il peut aussi être mesurer au niveau du portefeuille de crédits d'une institution ».

Il s'agit d'un risque dont le souci est partagé par toutes les institutions financières, car le plus grand risque en matière de services financiers est d'octroyer un crédit et ne pas se le faire rembourser.

Le risque de crédit est une préoccupation particulière dans les IMF dans la mesure où la plupart des micros crédits ne sont pas garantis c'est à dire qu'ils ne sont soumis à aucune garantie formelle comme dans les banques.

Pour déterminer la vulnérabilité d'une institution au risque de crédit, on doit revoir les politiques et les procédures à chaque niveau dans les processus d'octroi de crédit pour déterminer si les risques de défaillance et de pertes sur créances sont réduits à un niveau suffisamment raisonnable.

Ces politiques et procédures doivent prendre en compte les critères d'éligibilité, le processus d'étude des dossiers de prêts et les niveaux d'approbation, le dispositif de garantie ou exigences de sécurité. En plus il va falloir analyser si les procédures et les politiques sont bien fondées et savoir si elles sont appliquées. Car selon CARE (2001 :8), les meilleures politiques dans le monde n'ont pas de sens si le personnel n'est pas bien formé pour les exécuter ou s'il choisit de ne pas les suivre.

**c) Le risque de sécurité :**

Comme dans le cas des fraudes, les institutions de micro finance qui manipulent l'argent sont grandement exposées aux vols. Ce constat se justifie par le fait qu'elles opèrent souvent dans des contextes ou zones où, du fait de la pauvreté dominante, sont des sites à hauts risques de criminalité, où la tentation est tout au moins très forte.

Selon CARE (2001 :15), « par exemple dans des Agences à fort volume de transactions, le montant total de remboursements quotidiens collectés pourrait aisément excéder le revenu moyen annuel des ménages dans une communauté donnée ». Ceci peut être une source de motivation au braquage quand des mesures de sécurité sont inexistantes.

Nous pensons aussi que le manque d'alarme de sécurité sur les lieux associé à des constructions qui ne répondent pas aux normes de sécurité requises pour abriter une institution financière constituent un risque permanent de sécurité. Car il s'agit là de faiblesses de contrôle interne de nature à favoriser une casse des locaux surtout en milieu rural où les bureaux se trouvent dans des zones peu habitées.

Selon CAMARA (2006 :35), en dehors des risques précités, l'inexistence d'extincteurs sera fatale à l'IMF en cas d'incendie ; l'absence de vigiles peut être une incitation supplémentaire aux braquages.

Un autre risque opérationnel dont la non maîtrise peut se révéler fatale à l'institution demeure le risque d'inefficacité du personnel.

**d) Le risque d'inefficacité du personnel :**

Il s'agit des risques liés à un manque de formation du personnel dans le secteur de la micro finance ou de ceux liés à l'inadéquation entre la formation de l'agent et le poste occupé.

Par exemple un caissier n'a pas été formé avant de prendre fonction et oublie de faire passer les billets des dépôts au détecteur de faux billets. Un client attentif à la mauvaise exécution du travail du caissier peut profiter pour introduire le maximum de faux billets dans l'institution.

### **2-2-3-3 Le risque lié à la gestion financière :**

Les risques liés à la gestion financière comprennent la gestion bilantielle, l'inefficience, l'intégrité du système.

#### **a) Le risque de gestion actif / passif :**

La vulnérabilité financière d'une institution de micro finance se résume aux risques réels subis par ses emplois (actifs ou patrimoine) ou ses ressources (passifs ou dettes).

Elle est composée de risques liés aux taux d'intérêts, des risques de liquidité et risques de change avec les devises étrangères.

Le risque de taux d'intérêt s'élève quand les termes et les taux d'intérêts de l'actif et passif de l'institution sont mal négociés. Par exemple, si le taux d'intérêt sur le passif à court terme augmente avant que l'IMF ne puisse ajuster son taux de crédit, le différentiel entre le revenu d'intérêt et les charges financières va nettement diminuer, affectant ainsi la marge financière de l'IMF. Les institutions de micro finance implantées dans des environnements inflationnistes sont particulièrement vulnérables à ce type de risque :(AIMS, 1999 :12).

Le risque de liquidité est la possibilité d'emprunter des ressources financières exigibles à court terme pour faire face à des besoins de financement immédiats tels les décaissements des prêts, les paiements de factures ou remboursement de dettes. Les IMF sont plus vulnérables au risque de change si elles doivent rembourser de l'argent emprunté en devises étrangères pendant que le refinancement du prêt a été fait en monnaie locale ; les revenus d'intérêts générés localement étant généralement maigres pour couvrir les charges financières y compris la perte de change.

#### **b) Le risque lié à l'inefficience :**

L'efficience reste l'un des plus importants défis pour les institutions de micro finance. Car elles sont en général irrationnelles dans leur gestion. Elles emploient un effectif pléthorique ou bien consomment assez de ressources de manière disproportionnée au rythme de l'activité.



L'efficacité traduit la capacité de l'IMF à minimiser les coûts marginaux d'exploitation ou de production, et dépend subséquemment de la maîtrise des coûts et du seuil de rentabilité : (CARE, 2001 :15).

Les IMF très peu efficaces gaspillent des ressources et fournissent irrésistiblement des services et produits peu performants aux clients avec des taux d'intérêt et coûts d'opérations exorbitants. L'inefficacité est un risque qui menace la survie des institutions de micro finance et participe à la compromission de leur pérennité.

**c) Le risque lié à l'intégrité du système d'information :**

Il s'agit du risque que le système d'information mis en place n'assure pas la production d'une information financière fiable. Les IMF font recours à des logiciels non adaptés à leurs tailles ou à leurs secteurs d'activité.

Un autre aspect de risque de gestion financière, c'est l'intégrité de son dispositif de gestion du portefeuille de crédit. L'évaluation de ce risque suppose la vérification permanente de la qualité de l'information fournie au système, un mécanisme de contrôle garantissant un traitement correct de l'information entrant dans le système, et un dispositif assurant la production périodique de rapports utiles, ou base de données pertinentes pour les rapports d'activités de l'institution.

**2-2-3-4 Les risques externes :**

Par risques externes il faut comprendre l'ensemble des risques susceptibles de nuire à l'institution sans que celle-ci n'ait la possibilité de les contrôler directement.

Bien que les directeurs et les gérants des IMF aient moins de contrôle sur les risques externes, ils doivent néanmoins évaluer les risques externes auxquels ils sont exposés. Une institution de micro finance peut disposer d'un personnel et d'un système de gestion et de contrôle très performant, mais elle pourrait cependant être confrontée à d'énormes problèmes provenant de son environnement. Les risques externes échappent le plus souvent au contrôle interne des

institutions de micro finance, cependant il est nécessaire que ces risques soient perçus comme des défis auxquels l'institution doit faire face au risque d'être exposée à de faibles performances.

Selon CAMARA (2006 :47), les risques externes sont liés à :

- une réglementation défavorable ;
- la concurrence ;
- la démographie ;
- l'environnement physique ;
- l'environnement macroéconomique c'est-à-dire la dévaluation et l'inflation.

### **2-3 METHODOLOGIE D'AUDIT :**

Après avoir défini les normes d'audit, la notion d'audit par les risques et les différents risques liés au secteur de la micro finance, nous allons sous cette section voir quelles sont les grandes étapes d'une mission d'audit dans une institution de micro finance. Quelles sont les diligences à mettre en œuvre par l'auditeur compte tenu des connaissances qu'il a du secteur pour appréhender les risques menaçant l'IMF afin de faire des recommandations pertinentes ?

Les principales étapes de la mission que nous proposons sont :

- Acceptation de la mission
- La prise de connaissance générale de l'entité
- L'évaluation du contrôle interne
- La détermination de seuil de signification
- Le contrôle des comptes
- Le bouclage de la mission

#### **2-3-1 Acceptation de la mission :**

Il ne s'agit pas d'une étape à proprement dit de la démarche d'audit, c'est une phase dans laquelle l'auditeur se pose des questions sur la faisabilité de la mission ou pas compte tenu des compétences de l'équipe d'audit et de la maîtrise du secteur dans lequel évolue le client.

Pour apprécier la possibilité d'effectuer la mission, l'auditeur doit avoir une connaissance suffisante des particularités des SFD, de leurs risques généraux, de leurs systèmes significatifs afin d'évaluer globalement les moyens qui seront nécessaires à l'exécution de la mission. A-t-on les ressources humaines suffisantes, la compétence nécessaire?

### **2-3-2 Prise de connaissance générale de l'entité:**

Dans cette phase l'auditeur recueille le maximum d'informations de base en un minimum de temps et procède à une évaluation préliminaire de l'institution. Pour collecter ses informations, l'auditeur dispose de plusieurs techniques notamment l'entretien avec les responsables de l'institution, la consultation de documents internes (états financiers ; rapports d'activités), documents externes ou de documents spécialisés.

La phase de prise de connaissance selon MIKOL (1999 : 149), doit permettre à l'auditeur d'acquérir une bonne compréhension du circuit de traitement de l'information depuis l'initiation d'une opération jusqu'à sa traduction dans les comptes annuels.

#### **2-3-2-1 Identification des zones de risques :**

Il s'agit dans cette étape de connaître les particularités des institutions de micro finance pour identifier les risques généraux. Cela nécessite une bonne connaissance de l'activité, de l'environnement et du système comptable mis en place par l'entité.

Les zones de risque sont d'origines internes (défaillance du système de contrôle interne) ou externes (incendies ou séismes pouvant endommager les locaux et entraîner la perte des actifs liquides, politique car l'élection de nouveaux responsables politiques peut entraîner la promulgation de nouvelles lois et réglementation pouvant restreindre ou alourdir l'accès au crédit des populations, etc).

Selon COSO II (2006 :67), la méthode d'identification des risques peut comprendre une combinaison de techniques et outils. Le management peut mettre en place des groupes de travail interactifs comme outils de sa méthodologie d'identification des événements, avec un facilitateur qui utilisera différents outils pour aider les participants.

Pour adapter la technique à une mission d'audit dans les institutions de micro finance, nous proposons qu'une équipe se charge de faire un brainstorming faisant ressortir raisonnablement les risques que court l'institution. Il appartiendra au responsable de la mission d'apprécier le niveau de gravité des risques afin de proposer un programme de travail conséquent. Car selon BELOT (2003 :200), l'identification des risques permet d'orienter les travaux de la mission d'audit.

Le recensement des risques suit la phase de prise de connaissance de l'IMF qui aura permis à l'auditeur pour chaque processus d'identifier les principaux risques qui la menacent. Cette phase d'identification des risques doit rester simple car elle ne peut prétendre mettre en lumière les causes profondes des manifestations observées par l'auditeur. Elle sert uniquement à définir les pistes d'exploitation à partir desquelles le véritable effort de diagnostic sera mis en œuvre. L'attention et les moyens de l'auditeur se concentreront alors sur les processus où les risques de défaillance sont significatifs. Il est nécessaire ensuite de classer les risques par ordre d'importance.

Cette étape de la démarche a aussi pour but de recenser les principales zones de risque sur la base :

- ☞ d'une analyse préliminaire de l'environnement économique et financier propre au secteur de la micro finance comprenant notamment l'appréciation de la qualité des moyens dont s'est dotée la direction pour contrôler le bon fonctionnement des systèmes comptables et des principes comptables retenus ;

- ☞ d'une revue des informations comptables et financières fournies par l'IMF recouvrant en particulier :

- l'examen des chiffres et des fluctuations pour tous les postes des états financiers ;
- la revue des indicateurs de performance et de leur évolution.

- ☞ d'une documentation et d'une évaluation préliminaire des procédures en vigueur.

Cette phase permettra de mettre en lumière les différents facteurs pouvant avoir une incidence sur les comptes du client et susceptibles d'influer, à ce titre, les travaux de contrôle de l'auditeur.

### **2-3-2-2 Evaluation des risques liés aux comptes :**

L'auditeur externe doit identifier les erreurs potentielles pour chaque solde comptable.

Lors de l'élaboration du plan d'audit, les auditeurs devront identifier les comptes qui comportent des risques accrus et requièrent de ce fait une attention particulière. A cette fin, ils devront tenir compte des points suivants :

- les risques identifiés lors des précédents travaux si les auditeurs sont familiers à l'IMF ;
- l'impact sur certains comptes du risque professionnel compte tenu du manque de compétence du personnel soulevés plus haut ;
- les risques résultant du manque de fiabilité éventuel du système d'information ;
- les risques identifiés dans le cadre des travaux de planification préliminaire ;
- les risques liés à des opérations très particulières.

Selon CGAP (2002 :2), l'auditeur doit évaluer le risque lié au contrôle pour chaque solde de compte. L'évaluation du risque lié au contrôle conditionne la nature et l'étendue des tests de procédures et des contrôles substantifs à mettre en oeuvre.

L'évaluation des risques relatifs au secteur ainsi qu'aux procédures mises en place par l'IMF permet à l'auditeur d'orienter et organiser sa mission.

### **2-3-2-3 Orientation et planification de la mission :**

Avant de commencer la mission d'audit proprement dite, l'auditeur doit mettre en évidence une ligne de conduite adaptée à la société révisée.

L'orientation de la mission se fait à travers la prise de connaissance générale de l'IMF, l'identification des systèmes et domaines significatifs et la rédaction du plan de mission.

A ce niveau l'auditeur a une vision assez générale des risques liés à l'activité du client et peut déjà mesurer l'étendu des contrôles à faire. Ce travail a pour objectif, de déterminer les éléments sur lesquels doivent être concentrés les travaux mais aussi de préciser et formaliser la nature, l'étendue et le calendrier des travaux.

### **2-3-3 Evaluation du contrôle interne :**

L'évaluation du contrôle interne porte sur ses cinq (05) composantes. Il s'agit selon le COSO1 : de l'environnement de contrôle ; de l'évaluation des risques ; des activités de contrôle ; de l'information et de la communication ; du pilotage.

Selon le COSO II (2006 :268 ; 269), l'évaluation du contrôle interne est un processus en soi. Si les approches ou les techniques peuvent varier, le processus doit être rigoureux et comporter certains éléments fondamentaux. Un processus rigoureux est la base de toute évaluation.

De nombreuses approches et techniques sont utilisées par les auditeurs, en fonction du contexte de l'organisation, de la nature ainsi que du périmètre d'évaluation. Pour mener à bien cette étape importante de la mission, nous proposons le schéma suivant :

#### **Planification de l'évaluation**

Il s'agit de :

- Définir les objectifs et les périmètres de l'évaluation
- Identifier les personnes ressources de l'institution pouvant apporter les informations nécessaires à l'équipe
- Identifier les collaborateurs clés disposant des potentialités requises
- Etablir un programme de travail, le chronogramme de mise en œuvre et les étapes à respecter

#### **Exécution du plan d'évaluation**

Il s'agit de :

- Comprendre l'activité du secteur de la micro finance et connaître les risques du secteur
- Appliquer les méthodes d'évaluation du programme de travail
- Dégager des résultats de l'évaluation et les valider avec les responsables de l'institution.

### **2-3-3-1 Définition du contrôle interne :**

Le contrôle interne est l'ensemble des sécurités qui contribuent à la maîtrise de l'entreprise.

Il a pour but, d'un côté, d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre, l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances. Il se manifeste par l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise, pour maintenir la pérennité de celle-ci, (OEC de France) in RENARD (2006 : 120).

Selon le COSO1 (1998 : 14), « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux règlements en vigueur ».

Ces deux (02) définitions ne sont pas contradictoires, car elles mettent toutes l'accent sur la responsabilité de la direction générale pour ce qui est de la définition du contrôle interne et de sa mise en œuvre.

Dans le cas des institutions de micro finance, le rôle de la direction est très importante dans la définition et le suivi du contrôle interne en ce sens que dans ces structures beaucoup de conseils d'administration sont passifs et les dirigeants ont tendance à être laxistes. C'est la raison pour laquelle le système d'organisation du contrôle interne de l'institution dépend, en grande partie, du niveau d'engagement et de compétence de sa direction.

### **2-3-3-2 Description des procédures :**

Pour décrire les procédures dans toute institution, l'auditeur peut utiliser les outils suivants préconisés par RENARD et MIKOL:

- l'observation physique : c'est une technique d'audit qui permet à l'auditeur de faire une description de ce qui se passe au sein de l'entité dans l'intérêt de reconstituer les processus. L'observation peut être quantitative ou qualitative. Elle est quantitative quant il s'agit d'observer physiquement des biens appartenant à l'institution, elle est qualitative quant elle porte sur l'appréciation d'un fonctionnement ou dysfonctionnement, maîtrise ou non maîtrise des opérations ;

Selon MIKOL (1999 :153), l'observation physique doit être associée à d'autres techniques de vérification car observer un bien ne signifie néanmoins pas que l'entité auditée en est réellement propriétaire.

- la narration : c'est une technique d'audit par laquelle l'auditeur se contente d'écouter et de noter la description qui lui est faite de chaque processus. Les inconvénients de la méthode demeurent dans la difficulté de noter fidèlement ce que dit l'interlocuteur mais aussi l'utilisation de sigles et abréviations qui deviendront difficiles à comprendre si le narrateur en abuse. Au titre des avantages on peut citer selon RENARD (2006 :345), le bon climat qu'elle crée entre auditeur et audité. Car laisser parler les gens est encore le meilleur moyen d'obtenir leur adhésion. Le second avantage selon l'auteur réside dans la richesse des informations obtenues ;
- l'organigramme : c'est un outil important de contrôle interne que l'auditeur doit se faire communiquer afin de connaître le « propriétaire » de chaque processus au sein de l'institution ;
- la grille d'analyse des tâches : c'est un outil aussi important que l'organigramme surtout dans les IMF où du fait des moyens limités il y a cumul de fonctions incompatibles ;



- le diagramme de circulation (flow chart) : il permet de présenter la circulation des documents entre les centres de responsabilité en indiquant leur origine et leur destination ;
- la piste d'audit : ce dernier outil reste pratiquement non applicable aux IMF car c'est un outil de contrôle comptable appliqué aux comptabilités informatisées.

### **2-3-3-3 Tests de conformité (ou test d'existence):**

Le test de conformité permet à l'auditeur de vérifier s'il a bien compris le système décrit par diagramme, interview ou contenu dans le manuel de procédures (document rare dans les IMF). Il ne sert pas à prouver l'application des procédures mais d'en contrôler uniquement l'existence.

Le procédé de ce test consiste à choisir au hasard une ou deux opérations « bouclées » et vérifier documents à l'appui s'il n'existe pas de rupture dans le cheminement décrit.

### **2-3-3-4 Evaluation préliminaire du contrôle interne :**

Il s'agit de savoir si les procédures mises en place par l'institution de micro finance sont bonnes ou pas. L'évaluation consiste à recenser les objectifs de contrôle interne relatifs à la procédure étudiée et de voir quels sont les contrôles existants et qui permettent d'arriver aux objectifs. C'est une étape qui a pour objectif de recenser les contrôles mis en place par l'institution pour se protéger contre les risques surtout sur le portefeuille de crédit.

Pour effectuer cette évaluation préliminaire du contrôle interne, l'auditeur peut utiliser des outils de diagnostic tels que : les questionnaire de contrôle interne et la feuille de révélation des risques.

Une fois que l'auditeur a une vision assez approfondie du fonctionnement du dispositif de contrôle interne, il peut passer aux tests de permanence.

### **2-3-3-5 Tests de permanence :**

Les tests de permanence visent à s'assurer que l'utilisation de la procédure est permanente. C'est-à-dire qu'elle est appliquée telle qu'elle est écrite et de manière permanente. Ils ont pour objectif d'apporter un équilibre entre la fiabilité de la conception du système et son fonctionnement. Ces tests doivent faire ressortir les points forts et faibles du système de contrôle interne.

### **2-3-3-6 Evaluation finale du contrôle interne :**

L'évaluation finale du contrôle interne, s'appuie beaucoup sur les résultats des tests de permanence. C'est une étape qui permet à l'auditeur de distinguer les forces du système qui sont à la fois théoriques et pratiques, les faiblesses imputables soit à un défaut de conception du système ou à une mauvaise application des procédures.

A la suite de la mise en relief des forces et faiblesses du système, l'auditeur doit formuler des recommandations en l'endroit des responsables de l'institution voire plus précisément les responsables des processus concernés.

Selon OEC (2005 : 42), deux notions sont à prendre en compte dans l'évaluation finale du contrôle interne, l'adéquation et l'efficacité du contrôle mis en œuvre. L'adéquation peut être définie comme étant la capacité du contrôle à couvrir le risque identifié. L'efficacité y est si aucun contournement n'est possible et qu'aucune anomalie ni aucun incident significatif n'ont été relevés par les tests.

### **2-3-3-7 Recommandations pratiques sur le contrôle interne :**

A l'issue de l'évaluation du contrôle interne, des recommandations doivent être faites. Elles portent sur les points faibles du système et les processus à risques élevés.

Dans le secteur de la micro finance le contrôle interne n'existe pratiquement pas. Il est donc indispensable de formuler des recommandations dont l'application permettrait de verrouiller les procédures afin d'assurer la protection et la sauvegarde des actifs liquides.

### **2-3-4 Seuil de signification :**

Le seuil de signification est la mesure que peut faire l'auditeur du montant à partir duquel une erreur, une inexactitude ou une omission peut affecter la régularité et la sincérité des comptes annuels ainsi que l'image fidèle du résultat des opérations, de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise. C'est donc l'appréciation que peut faire l'auditeur des besoins des utilisateurs des comptes.

L'auditeur conduit sa mission dans un souci d'efficacité et met en œuvre des diligences qui sont proportionnées aux risques possibles. Dans ce but, il oriente ses travaux vers les domaines et systèmes significatifs qui sont les plus porteurs de risques.

Il apprécie l'importance relative de chaque élément contribuant à la présentation de l'information financière faisant l'objet de ses contrôles.

La fixation d'un seuil global de signification en début de mission selon RESTEN (2004 : 4 ; 5), est utile pour déterminer les domaines et systèmes significatifs.

En cours de mission, des seuils de signification déterminés pour le contrôle de chaque rubrique des comptes permet d'adapter les programmes de travail aux risques et de mieux définir les échantillons à contrôler. Cela évite de s'engager dans des travaux qui ne serviraient pas à fonder l'opinion sur les comptes de la structure. Ces seuils sont généralement inférieurs au seuil global pour tenir compte des effets de cumul possibles des erreurs constatées, (RESTEN, 2004 : 5 ; 6).

En fin de mission, le seuil global permet d'apprécier si les erreurs constatées doivent être corrigées ou faire l'objet d'une mention dans le rapport lorsque l'entreprise refuse de les corriger.

La fixation de seuils de signification permet donc de mieux orienter et planifier la mission, d'éviter des travaux inutiles lors de la recherche d'éléments probants et enfin de justifier les décisions concernant l'opinion émise.

### 2-3-5 Contrôle des comptes :

A ce niveau l'auditeur a une connaissance claire du contrôle interne. La nature et l'étendue des travaux à faire dépendent non seulement de la satisfaction qu'il a eu lors de la phase d'évaluation du contrôle interne mais aussi des risques qu'il juge nécessaire de tenir compte au regard de sa connaissance du secteur.

Dans le secteur de la micro finance où le risque de faillite est trop élevé, il est important que le contrôle des comptes intègre l'approche orientée risque.

Selon HAMZAOUI (2005 : 44), « ... la démarche ne consiste plus seulement à rechercher une évaluation globale des risques inhérents et de ceux liés au contrôle (appréciation globale de l'efficacité du contrôle interne pour déterminer l'étendue des contrôles), mais à utiliser les assertions détaillées pour former une base d'évaluation des risques d'anomalies significatives et pour concevoir et exécuter d'autres procédures d'audit ».

C'est une méthode qui présente un avantage pour l'IMF dans la mesure où l'auditeur audite en général plusieurs entités et a de ce fait une idée des principaux risques qui influencent négativement la survie de l'institution.

L'application de l'approche d'audit orientée risques est prospective et signifie que le réviseur s'occupe moins de contrôles détaillés, tels les contrôles comptables.

L'évaluation des risques devrait permettre à l'auditeur de faire son programme de contrôle des comptes. Au moment de l'établissement du programme de vérification, l'auditeur doit procéder à l'identification des principaux soldes de comptes de l'institution. Selon CGAP ceux-ci comprennent habituellement les postes suivants :

☞ l'encours de crédits et les provisions pour créances douteuses sont les soldes les plus importants pour les institutions de micro finance : ils regroupent en effet la plus grande partie des actifs de l'institution et constituent la principale source de risque d'erreurs ;

- ☞ les disponibilités et comptes assimilés sont importants parce que les institutions de micro finance ont souvent des montants élevés d'avoirs en caisse, ou en transfert, manipulés de façon assez informelle ;
- ☞ les fonds propres (subventions ou capital) requièrent une attention particulière du fait que la plupart des institutions de micro finance sont financées par des bailleurs de fonds ;
- ☞ les dettes à court terme et charges à payer sont importantes parce qu'elles sont susceptibles d'être sous-évaluées ;
- ☞ les encours d'épargne et dépôts peuvent constituer un solde comptable important dans certaines institutions ;
- ☞ les produits et charges sont à examiner attentivement, car leur traitement n'est pas toujours adapté.

L'objectif recherché par le contrôle des comptes est selon ATH (1991 :115), de s'assurer que :

- les montants inscrits dans les états financiers sont exacts et correspondent à des opérations réelles de l'entité
- porter un jugement sur les postes principaux ayant fait l'objet d'une investigation.

Le contrôle des comptes se fait sur les états financiers et tout document de l'institution susceptible d'apporter une information financière. Plusieurs techniques et moyens sont utilisés dans ce contrôle, notamment :

- les inventaires physiques des immobilisations : il s'agit de procéder à un comptage physique des immobilisations et de pointer le nombre compté à celui du fichier.

Pour ce qui est des IMF, les immobilisations n'ont pas une valeur importante. Elles sont constituées généralement que du matériel et mobiliers de bureau.

- l'inventaire de caisse : consiste à pointer le solde théorique du compte à l'existant après comptage des billets ;
- l'examen des états financiers : il s'agit de faire des contrôles arithmétiques pour s'assurer que les écritures comptables sont correctement enregistrées. L'examen vise à s'assurer aussi que les comptes de l'institution respectent les instructions de la BCEAO en l'occurrence l'instruction n°1 relative à l'obligation pour les systèmes financiers décentralisés de produire des états financiers et au format y correspondant.

l'informel, ils empruntent auprès de l'IMF pour exercer des activités soit commerciales ou agricoles et ne tiennent pas une comptabilité. Une autre entrave dans l'application de cette méthode de confirmation de solde demeure en la difficulté de localiser exactement le membre à temps voulu.

### **2-3-6 Bouclage de la mission :**

A l'issue du contrôle des comptes l'auditeur pour exprimer une opinion sur les comptes doit effectuer les travaux finaux suivants :

☞ Obtenir une lettre d'affirmation : c'est un document qui couvre l'auditeur contre le risque que certains éléments aient été volontairement soustraits à son contrôle par les dirigeants de l'entité. L'auditeur doit obtenir un engagement formel des dirigeants que les comptes qui lui sont soumis sont considérés par eux comme réguliers et sincères. Selon MIKOL (1999 :162), la lettre d'affirmation est un document qui récapitule ou complète, à la fin des travaux, certaines déclarations importantes des dirigeants. Elle est signée par la direction générale.

☞ Etablir un questionnaire de fin de mission : il a pour objectif de s'assurer que toutes les informations nécessaires à l'émission de l'opinion ont été abordées ;

☞ Etablir la note de synthèse : elle récapitule les événements importants de la mission et les problèmes rencontrés au cours des travaux. La récapitulation indique clairement l'importance des problèmes mentionnés et les éléments nécessaires à la prise de décision finale.

☞ La restitution : c'est une phase d'échange entre les auditeurs et l'audit. Au cours de cette discussion les auditeurs font part aux responsables de l'entité des principales anomalies qu'ils ont relevées. Les responsables doivent donner des explications sur ces anomalies à défaut elles seront mentionnées dans le rapport d'audit.

Pour élargir ses diligences en matière de contrôle, l'auditeur peut aussi vérifier le bien fondé des ratios calculés par l'institution. Il s'agit de vérifier s'ils sont calculés conformément à l'instruction n°6 de la BCEAO relative à la détermination des ratios prudentiels.

Notons cependant que la confirmation directe de solde des comptes de tiers n'est pas applicable dans le secteur de la micro finance. Car en général les membres sont dans

CESAG - BIBLIOTHEQUE

## **CONCLUSION DU DEUXIEME CHAPITRE :**

Les dirigeants des IMF doivent considérer l'ensemble des risques abordés sous ce chapitre comme étant des menaces dont il est important de trouver des mesures appropriées. Ils ont la responsabilité d'évaluer le niveau d'exposition de l'institution aux risques, d'hierarchiser les domaines les plus vulnérables et de s'assurer qu'un système de contrôle interne est mis en place pour minimiser les risques.

Les audits dans le secteur de la micro finance doivent prendre un aspect particulier c'est-à-dire un « audit sur mesure » (tenant compte des spécificités du secteur) débordant de la démarche traditionnelle généralement connue.



## **CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE RECHERCHE**

Pour mener à bien le travail sur le terrain, nous devrions avoir conçu un modèle d'analyse, base de l'aspect pratique du présent document. Il s'agit de formaliser les différentes étapes de la mission ainsi que les techniques de collecte de données et les moyens à utiliser.

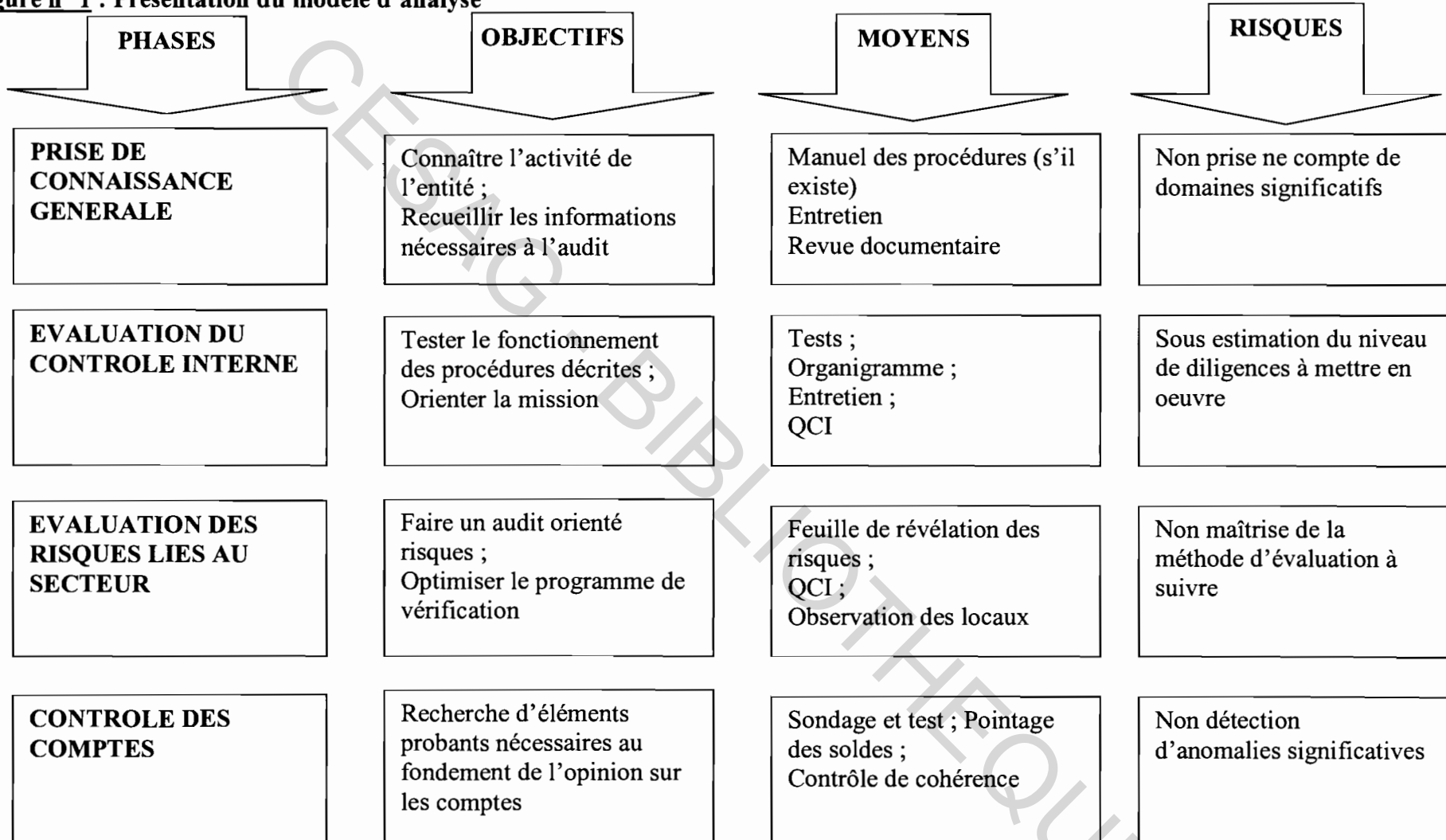
Les principales étapes de la mission seront :

- la prise de connaissance générale ;
- l'évaluation du contrôle interne ;
- l'évaluation des risques du secteur ;
- le contrôle des comptes.

### **3-1 : LE MODELE D'ANALYSE**

Le modèle d'analyse doit fournir une approche conceptuelle du problème. Le but de la phase d'analyse est de spécifier et définir le système à construire pour la mission. Le modèle doit nous permettre de décrire le plan d'audit à adopter, notre manière de conduire l'audit. Pour cela il est important d'avoir une connaissance assez élargie du domaine à auditer de façon à ce que le modèle construit soit conforme aux besoins et attentes de la mission.

**Figure n° 1 : Présentation du modèle d'analyse**



Source : nous-même

## Les variables du modèle

Le modèle définit les variables qui ont une influence sur l'audit. Il comprend des variables dépendantes et des variables indépendantes.

### ➤ Variables dépendantes :

Les variables dépendantes du modèle sont constituées par les éléments indispensables à la réussite de la mission. Il s'agit de :

- ☞ la fiabilité des informations comptables et financières
- ☞ la conformité aux lois et règlements en vigueur
- ☞ le respect des normes et méthodes comptables

### ➤ Les variables indépendantes :

Les variables indépendantes que nous retenons sont les principales phases de la mission à savoir :

- ☞ la prise de connaissance générale
- ☞ l'évaluation du contrôle interne
- ☞ l'évaluation des risques liés au secteur
- ☞ le contrôle des comptes

## 3-2 LES TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES

Les différentes techniques de collecte de données sont qui seront utilisées sont :

- le questionnaire de contrôle interne
- l'entretien et
- la revue analytique
- l'analyse documentaire.

### **3-2-1 : Le questionnaire de contrôle interne :**

Le questionnaire de contrôle interne (QCI) est établi par l'auditeur dans le but de collecter des informations sur le fonctionnement du contrôle interne mis en place par l'entité. Il doit être bien renseigné par des questions claires et concises.

Une réponse positive ou négative du questionnaire traduit une force ou une faiblesse du contrôle interne.

Dans le cadre de la collecte d'éléments servant à l'évaluation du contrôle interne de l'union régionale des caisses populaires du sud ouest, nous adresserons des QCI à tous les responsables des processus liés au contrôle interne.

### **3-2-2 : L'entretien :**

Afin d'orienter les travaux, il est nécessaire d'organiser des entretiens avec la Direction. L'entretien est une technique de collecte d'informations consistant à discuter directement avec le responsable du processus qui intéresse l'auditeur.

Nous utiliserons beaucoup cette technique pour jauger le niveau de séparation des fonctions incompatibles. Surtout en ce qui concerne la détention de clés et code de coffre fort ; la détention de clés de la caissette réserves et la caissette de guichet. Ces entretiens porteront sur les sujets suivants:

- Description du système d'information:
  - principales applications
  - principaux traitements
- Criticité des données et des traitements
- La sécurisation des actifs liquides
- Les principales difficultés rencontrées au niveau du contrôle interne.

Les informations recueillies peuvent être complétées en effectuant des entretiens auprès des responsables de domaines opérationnels. Ces entretiens permettront de mieux comprendre la criticité des données et des traitements ainsi que les enjeux du métier par rapport au système d'information.

### **3-2-3 La revue analytique :**

La revue analytique détaillée consiste en une analyse de l'évolution des comptes entre les deux derniers exercices au moins permettant d'identifier, d'une part, les opérations présentant des flux les plus significatifs et, d'autre part, celles présentant des variations anormales.

Cette analyse peut être complétée par des tests de vraisemblance (détermination des liens existant entre les données : encours et intérêts, effectif et frais de personnel,...).

C'est un examen général qui permet à l'auditeur de comprendre le bien fondé des documents, et des chiffres à auditer. La procédure analytique comme son nom l'indique permet d'apprécier la qualité des états financiers en les étudiant et en faisant une comparaison des données financières.

### **3-2-4 L'analyse documentaire :**

Les documents disponibles à l'institution constitueront notre piste d'audit de la compréhension de l'activité au contrôle des comptes. Il sera question de se procurer l'organigramme, les différentes notes de service dont la violation aurait un impact sur le contrôle, les rapports des inspecteurs ainsi que les états financiers de l'entité.

## **CONCLUSION DU TROISIEME CHAPITRE**

Le modèle d'analyse constitue le plan schématique de la démarche d'audit. Nous avons spécifié et défini la construction du système pour répondre aux objectifs de la mission. Le modèle a été élaboré d'une part en tenant compte des principales phases de la mission et d'autre part de la complexité de l'information à auditer.

Nous avons trouvé la nécessité d'attribuer à chaque objectif de contrôle les risques qui peuvent s'y attacher.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

## **CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE**

Les institutions de micro finance concourent à l'amélioration des conditions de vie de plusieurs populations. Elles participent activement à la réduction de la pauvreté. De ce fait, il convient de mettre en oeuvre toute mesure ou stratégie de nature à les préserver de menace de faillite.

La démarche que nous avons proposée s'inscrit dans un souci de prévention et de détection des risques que connaissent les IMF. Car dans le secteur de la micro finance particulièrement, il est important de considérer le risque comme étant présent à toutes les phases du processus d'octroi de crédit et collecte de l'épargne.

Et nous pensons que les diligences des auditeurs qui entendent optimiser leurs interventions dans ces structures doivent mettre l'accent plutôt sur les risques.

L'intérêt de tout audit demeurant par ailleurs la valeur ajoutée qu'il peut apporter à l'entité audité.

## DEUXIEME PARTIE

*Audit orienté risque de l'Union Régionale des Grandes Caisses Populaires (URGCP)*



## **INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE**

Après avoir étudié les institutions de micro finance dans leur ensemble et présenté le modèle d'analyse dans la première partie, nous allons aborder dans cette deuxième partie l'audit orienté risque de « l'Union Régionale des Grandes Caisses Populaires (URGCP) » du Burkina Faso.

Dans le secteur de la micro finance où les opérations avec les membres sont répétitives avec un volume important de pièces comptables, il est indispensable pour l'auditeur de structurer sa démarche afin que l'audit apporte le plus d'efficacité possible. Ce souci d'arriver à un examen satisfaisant, constituera la raison fondamentale du bon usage du modèle d'analyse précédemment présenté.

Les résultats de la mission ainsi que les recommandations seront présentés dans cette partie mais avant, nous présenterons largement l'Union à savoir son historique, ses objectifs, les règles et principes comptables qui lui sont applicables, et les différents services qu'elle offre.

## **CHAPITRE 4 : CADRE GENERAL ET PRESENTATION DE L'URGCP**

Le chapitre devrait nous permettre de présenter l'entité d'étude. Une attention particulière sera attachée à des aspects ayant une incidence importante sur les résultats de la mission tels que : les méthodes et principes comptables utilisés par l'URGCP.

Les principales sections seront consacrées à la présentation de l'URGCP et celle du système comptable.

### **4-1 : PRESENTATION DE L'URGCP**

L'Union Régionale des Grandes Caisses Populaires (URGCP) a été agréée par arrêté ministériel N°00X/MMF du 03 Février 1995. Elle est inscrite au registre des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit sous le numéro U-0095/ MMF.

Elle compte une trentaine de Caisses Populaires (CP) dont cinq (05) ont été transformées en points de service sans retrait d'agrément et rattachées à de grosses caisses chargées d'assurer la supervision de leurs opérations.

L'URGCP a été la première Union affiliée à la Fédération des caisses Populaires du Burkina (FCPB). Suite à sa désaffiliation en 1996, elle a été confrontée à de sérieuses crises de gestion ayant conduit à sa mise en administration provisoire par arrêté ministériel. A cet effet, la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB) a été désignée comme Administrateur Provisoire.

Prévue pour prendre fin en mai 2005, l'administration provisoire a été prolongée de trois (03) ans par arrêté ministériel suite à un retard accusé dans la mise en œuvre de certaines activités et à la nécessité de poursuivre l'apurement de certains comptes.

Les institutions de l'URGCP sont régies par les textes suivants :

- lois n°59/94/ADP et n°61/95/ADP du 15/12/1994 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ;
- décret d'application n°95/308/PRES/MEFP du 1<sup>er</sup>/08/1995 ;

- instructions n°1 à 8 de la BCEAO sur l'organisation comptable et financière des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

#### **4-1-1 : Les activités du plan de redressement**

Dans le cadre de la mission de redressement confiée à la FCPB, elle a en charge :

- rétablir la situation des dépôts et des crédits des membres ;
- apurer les comptes débiteurs divers et créditeurs divers ;
- rétablir la situation des dépôts des caisses de l'union ;
- intensifier la procédure de recouvrement ;
- fiabiliser les opérations des caisses et de l'union ;
- optimiser le rendement des caisses pour une bonne capitalisation ;
- renforcer les capacités des ressources des caisses et de l'union ;
- relever le niveau des ressources ;
- renforcer le contrôle interne dans les caisses et à l'union ;
- augmenter le nombre des membres des caisses ;
- rendre disponible l'information financière ;
- préparer une demande d'affiliation de l'URGCP à la FCPB;
- suivre le dossier d'affiliation de l'Union à la FCPB ;

Pour effectuer le redressement dans de meilleures conditions, la FCPB a reçu l'appui financier de l'Union Européenne à travers le COM-STABEX et le 8<sup>ème</sup> FED pour l'accompagnement de l'administration provisoire.

Il est prévu dans la mise en œuvre des actions, l'audit financier annuel des comptes de l'Union et de ses caisses affiliées.

#### **4-1-2 : Les objectifs de la mission d'audit**

Ils se déclinent en objectif général et en objectifs spécifiques.

##### **Objectif général**

L'objectif général de la mission est de s'assurer que les comptes annuels de l'Union et de ses caisses affiliées donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'institution et d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation de l'institution.

##### **Objectifs spécifiques**

Pour atteindre cet objectif général, il est nécessaire de s'assurer que :

- les soldes existent et sont réels ;
- les enregistrements sont exhaustifs ;
- les soldes sont correctement évalués ;
- l'indépendance des exercices est respectée ;
- les comptes sont présentés de façon pertinente.

#### **4-1-3 : Les objectifs de l'URGCP :**

En sa qualité d'organisme de surveillance financière et de contrôle, de coordination et de représentation au bénéfice de ses membres et de ceux qui leur sont affiliés, l'URGCP a pour objet entre autres :

- de protéger et de gérer les intérêts de ses membres;
- de leur fournir des services de tout ordre, notamment administratif, professionnel et financier en vue de concourir à la réalisation de leurs objectifs ;
- la formation des employés et des dirigeants ;
- le développement des politiques, des normes, des outils et procédures de gestion.

#### **4-1-4 : les services offerts par l'URGCP**

L'Union ainsi que ses Caisses Populaires ont pour mission principale la collecte de l'épargne et l'octroi de crédits à ses membres. L'Union finance plusieurs sortes de besoins : petit commerce ; prêt scolaire ; prêt pour acquisition de matériel de transport (des motos en général).

Il y a également le Programme Crédit Epargne avec Education (dénommé PCEE) initié par l'URGCP et qui couvre l'ensemble des caisses populaires. Il a un caractère social dans la mesure où il s'adresse exclusivement aux femmes en milieu rural qui se regroupent en Caisses Villageoises (CV) afin de bénéficier de ce type de crédit. L'Union et les CP leur apportent conseil et toute assistance technique dont elles ont besoin pour la bonne marche de leur activité. Les membres de la caisse villageoise s'engagent à être solidairement garants du prêt obtenu.

A ces catégories de prêts s'ajoutent les crédits résultants des deux protocoles d'accord signés entre le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) et la FCPB.

Le premier protocole d'accord concerne le Programme de développement de la Petite Irrigation Villageoise (PPIV). C'est un programme qui a pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté particulièrement en milieu rural. Les bénéficiaires (personnes physiques ; groupements ; coopératives ou autres types d'associations) s'engagent à ouvrir à l'Union ou à la CP des comptes individuels ou communs.

Toute fois l'Union privilégiera les groupements, coopératives ou associations. Les crédits sont en général sous forme d'intrants ; d'équipements; d'infrastructures ou des prestations de services.

Le second protocole d'accord concerne le financement du projet « Unités Nationales de Mécanisation Agricole » et portant sur des placements de matériels agricoles en vue d'améliorer la production agricole du Burkina.

#### 4-2 SYSTEME COMPTABLE DE L'UNION :

L'URGCP est dotée d'un système comptable informatisé. Le fonctionnement du logiciel est calqué sur le système comptable centralisateur avec :

- l'enregistrement des opérations dans des journaux auxiliaires, à travers des bordereaux de saisie ;
- la centralisation des opérations au journal général et au grand livre par la validation des bordereaux de saisie ;
- l'édition à la clôture de l'exercice des documents de synthèse (grand livre général, balance générale) en vue de l'élaboration des états financiers.

Le plan comptable utilisé par l'Union ainsi que les états financiers élaborés à la clôture de l'exercice sont conformes à l'instruction n°1 de la BCEAO et ses annexes, relatives à l'obligation pour les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) de produire des états financiers.

La comptabilité tenue par l'Union et ses entités est de type engagement conformément aux principes et méthodes comptables appliquées dans l'espace OHADA.

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition incluant le prix d'achat et les frais liés. Elles font l'objet d'amortissement linéaire conformément aux taux usuels en vigueur.

Les autres principes comptables fondamentaux (séparation des exercices, non -compensation, etc.) leur sont également applicables.

## **CONCLUSION DU QUATRIEME CHAPITRE**

L'URGCP est une grande institution de micro crédit mais qui demeure menacée par des crises de gestion. Sa pérennité reste liée à son sa capacité de mettre en œuvre des outils de gestion efficaces, aptes à relever le niveau actuel du résultat.

Au plan économique et juridique, elle respecte les lois et décrets applicables au secteur de la micro finance, tient une comptabilité répondant aux exigences de l'instruction n°.1 de la BCEAO et du Système Comptable de l'OHADA.

Au delà des services qu'elle offre aux CP, elle a su intégrer des programmes répondants aux besoins primaires des populations pauvres à travers des financements de matériaux dans le domaine agricole.

## **CHAPITRE 5 : AUDIT ORIENTE RISQUE DE L'URGCP AU 31/12/N**

Le risque étant inhérent à tout domaine d'activité, les institutions de micro finance n'en sont pas préservées encore moins l'URGCP. C'est en partant d'un tel constat et après une prise de connaissance générale de la structure, que nous avons jugé nécessaire de mettre l'accent sur les risques qui peuvent impacter négativement les opérations de l'Union.

La notion de risque fait partie intégrante de la mission de l'auditeur. Car même si des réviseurs se préoccupent plus des aspects de contrôle, il n'en demeure pas moins qu'ils mesurent un temps soit peu le risque dans la mise en œuvre des diligences.

La nécessité d'intégrer l'aspect risque dans le modèle d'analyse se justifie par notre manifeste volonté d'apporter une contribution assez modeste dans la conduite de la mission.

Les résultats de l'audit ainsi que les recommandations découlant de la mise en œuvre des programmes de travail seront présentés dans ce chapitre.

### **5-1 : PRISE DE CONNAISSANCE GENERALE DE L'URGCP**

Les différents moyens utilisés lors de la prise connaissance sont l'entretien ; la revue documentaire ; l'observation et analyse de l'environnement de travail. Le tableau ci dessous fait l'état des collaborateurs ayant fait la prise de connaissance de l'entité.



**Tableau n°1** : Programme de travail et présentation de l'équipe d'évaluation du contrôle interne.

Taches effectuées	Membres de l'équipe			
	KJY	PO	JET	HGH
Entretien avec : le Directeur de l'URGCP ; le Responsable administratif et financier ; le comptable, le Responsable des crédits	X	X	X	X
Revue documentaire (notes de service, rapports des inspecteurs, PV de réunion)		X	X	X
Visite des locaux	X	X	X	X
Analyse de états financiers	X	X	X	X

KYJ : Jean Yves KABORE, Responsable de la mission

PO : Pascal OUEDRAOGO, Auditeur

JET : Jean Edouard TAPSOBA, Auditeur

HGH : HAMADOU GARBA Hama, Auditeur stagiaire

#### 5-1-1 : Entretien avec les responsables de l'entité :

Nos travaux se sont accentués sur des entretiens avec les principaux responsables de l'Union.

Il s'agit de :

Le Directeur de l'URGCP ;

Le Responsable du Service Administratif et Financier ;

Le comptable et ;

Le responsable du service des crédits.

L'objectif était de connaître l'organisation générale de l'URGCP, identifier les points clés de contrôle interne et les risques existants.

### **5-1-2 : Analyse documentaire :**

La revue documentaire a consisté à utiliser des documents décrivant l'organisation de l'Union. Nous avons aussi dans cette étape, passé en revue les états financiers de l'URGCP ainsi que les états financiers consolidés de l'ensemble des CP.

Nous avons par ailleurs consulté l'organigramme afin d'avoir une vision globale de la hiérarchie.

### **5-1-3 : Observation et analyse de l'environnement de travail**

L'observation de l'environnement de travail nous a permis de situer les points devant faire l'objet d'évaluation en terme de contrôle interne.

Il s'agit essentiellement de la qualité du système informatique, du système comptable qui génère l'information financière, la qualité du personnel et du portefeuille de crédit.

## **5-2 EVALUATION DU CONTROLE INTERNE :**

L'observation et l'analyse des différents processus nous a permis de dégager les risques qui en résultent ainsi que leur niveau de gravité. Notre démarche a consisté en une série d'entretiens conjuguée à des tests de fonctionnement de la description qui nous a été faite des procédures. Nous avons exploité ensuite les résultats du questionnaire de contrôle interne établis pour le portefeuille de crédits. Les risques recherchés sur le portefeuille concernent :

- Le vol des dossiers de crédit
- Le détournement des remboursements
- Le détournement des crédits radiés

### **5-2-1 Risque de vol des dossiers de crédit :**

Le dossier de crédit constitue le document qui engage le membre envers l'institution. C'est aussi un document qui contient l'histoire de crédit du membre et ses habitudes de remboursement. Quand le crédit est octroyé au membre les remboursements qu'il fera seront mentionnés sur une fiche de remboursement qui est une pièce du dossier de crédit.

La nécessité de conserver ces dossiers dans un endroit sécurisé s'avère important dans la mesure où un membre de l'URGCP qui a bénéficié d'un crédit peut porter sur la fiche de remboursement des paiements fictifs qu'il n'a pas effectués. C'est un risque que court particulièrement toutes les institutions de micro finance du simple fait qu'il s'agit de structures qui connaissent de mauvais payeurs qui sont par conséquent attirés par toute tentative de fraude.

Le risque de passer des opérations fictives peut aussi être encouru en interne sous la forme suivante : des guichetiers empruntent des fonds auprès de l'institution et falsifient leur compte à la fin de la journée, parfois de connivence avec les responsables de l'agence.

La répétition d'actes frauduleux de cette nature résulte généralement de contrôles internes laxistes.

Pour ce qui est de l'URGCP, ce risque est faible car les dossiers de crédits sont logés dans la chambre forte qui est munie d'une clé et d'un code de sécurité.

Nous avons aussi identifié que le même principe de conservation des dossiers de crédit est appliqué dans les CP.

### **5-2-2 : Risque de détournement des remboursements**

Il s'agit du risque que les responsables de l'institution recouvrent des fonds sans pour autant les reverser au compte de l'institution. C'est une pratique courante dans les IMF du fait d'un cumul des tâches incompatibles. Car si les procédures opérationnelles sont obsolètes, un agent de recouvrement peut par exemple, détourner les remboursements qu'il a collectés. Il lui suffit pour cela de ne pas les enregistrer. Dans de cas pareils, il peut se passer un temps considérable avant qu'un superviseur ne s'aperçoive que les remboursements sont en retard et fasse lui-même une vérification auprès du client.

En revanche, lorsque les procédures opérationnelles imposent des contrôles stricts sur les recouvrements, ce type de fraude est réduit au minimum.

Au sein de l'entité d'étude, ce risque est limité car la séparation des tâches sur la trésorerie ne favorise pas les pratiques précitées.

### 5-2-3 : Risque de détournement des crédits radiés

Conformément à l'instruction n° 4 de la BCEAO relative au déclassement des crédits en souffrance et à leur provisionnement, lorsqu'un crédit comporte une échéance impayée de plus de douze (12) mois, elle est considérée comme irrécouvrable. Après reprise des provisions initialement constituées, la créance est comptabilisée dans les autres charges.

Le risque encouru à ce niveau est selon lequel un agent de recouvrement arrive à recouvrer effectivement des crédits radiés sans pour autant en aviser la direction. Au niveau de l'URGCP ce risque est minimisé car elle dispose d'une cellule du contentieux qui utilise les garanties produites par les membres pour récupérer sa créance sur les débiteurs défaillants.

### 5-3 LES RESULTATS DE L'EVALUATION DU CONTROLE INTERNE

L'évaluation du contrôle interne sur l'ensemble des processus de l'URGCP nous a permis d'apprécier pour chaque risque identifié son niveau de gravité sur les comptes. Le tableau suivant illustre les risques relevés et leur niveau de gravité.

**Tableau n°2 : Identification des risques et leur niveau de gravité sur les comptes**

Risques	Description	Niveau du risque		
		Faible	Modéré	Elevé
INFORMATION FINANCIERE				
Production d'information financière non fiable	Il s'agit du risque que l'information financière produite par l'union ne soit pas fiable		√	
Sensibilisation de la direction	Il s'agit du risque que la Direction ne s'investisse pas efficacement dans la production de l'information		√	
Satisfaction des besoins des utilisateurs	Il s'agit du risque que l'information produite par l'entité ne satisfasse pas les vérificateurs (agent technique ;		√	

	inspecteurs ; auditeurs externes)			
FONCTION INFORMATIQUE				
Qualité du système informatique	C'est le risque que l'information comptable contienne des anomalies du fait du niveau de qualité du système informatique			√
Niveau de compétence	C'est le risque lié au niveau de connaissance en informatique du personnel		√	
RESSOURCES HUMAINES				
Qualité du personnel	Il s'agit du risque lié au niveau de maîtrise du domaine par le personnel et de son niveau de formation	√		
Effectif du personnel	C'est le risque de cumul de fonctions lié au nombre d'employés		√	
PORTE FEUILLE DE CREDIT				
Détournement des actifs liquides	Il s'agit du risque de détournement des actifs compte tenu de l'obsolescence du contrôle interne		√	
Montage de dossiers fictifs	C'est le risque d'octroi de crédits fictifs du fait du cumul de fonctions incompatibles		√	
Détournement de crédits radiés	Il s'agit du risque que la Direction de connivence avec l'agent de recouvrement détourne les recouvrements effectués sur des crédits radiés		√	
Vol des fiches de remboursement des membres	Il s'agit du risque que les fiches de remboursement des membres soient volés afin d'imputer des règlements non effectués	√		

Source : nous même

Les résultats de l'évaluation du contrôle interne nous ont permis d'entamer les contrôles généraux de concordance des comptes au 31/12/N.

#### **5-4 : CONTROLES GENERAUX DE CONCORDANCE**

Les travaux sur les états financiers doivent être précédés de contrôles généraux de concordance sur les reports des soldes.

Le programme de travail suivant a été mis en place pour arriver à l'objectif du contrôle.

**Tableau n°3** : Programme de travail des contrôles généraux de concordance

	<b>Objectifs des contrôles</b>	<b>Fait par</b>	<b>Réf.</b>
	S'assurer que les états financiers ont été établis à partir de la balance générale définitive	PO HGH	
	Les états financiers ont été préparés en respectant les principes comptables généralement admis	PO HGH	
	Les états financiers ont été préparés en respectant les règles comptables du réseau des caisses populaires du Burkina	KJY	
	Le logiciel informatique de tri de l'information est fiable et adapté aux opérations de micro finance	JET	

##### **5-4-1 : Objectifs des contrôles généraux**

Les contrôles généraux de concordance nous permettent d'obtenir une compréhension générale du contenu des états financiers et des changements survenus depuis l'exercice précédent sur le plan de l'exploitation ; des principes et méthodes comptables de l'institution. Ces contrôles sont faits à travers un examen analytique préliminaire.

C'est un contrôle qui a pour objectif de rechercher si les états financiers laissent apparaître des fluctuations inhabituelles, ou si les fluctuations prévues y figurent bien, afin d'identifier les risques accrus d'inexactitudes significatives. L'examen analytique préliminaire nous permet en outre de mieux comprendre l'activité de l'entité, de déterminer le seuil de signification préalable et d'identifier les éléments qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

Pour effectuer l'examen analytique préliminaire nous avons axé nos contrôles sur les soldes de comptes dans les grandes masses et sur les corrélations entre eux.

#### **5-4-2 : Collecte des informations financières**

Pour réaliser notre examen analytique préliminaire, nous nous sommes fait communiquer les états financiers sur les deux dernières années et la balance générale des comptes au 31/12/N.

#### **5-4-3 : Comparaison des informations financières**

Le contrôle nous permet simplement de prendre connaissance des types de soldes et de transactions qui apparaissent dans les états financiers des exercices précédents et de nous assurer aussi que les états financiers de l'exercice audité sont établis à partir de la balance.

Nous avons comparé les états financiers avec ceux de l'exercice antérieur. Notre objectif premier est d'identifier l'existence de risques accrus d'inexactitudes significatives. Pour ce faire nous tenons compte des points suivants :

- ☞ les fluctuations inhabituelles ou l'absence de fluctuations dans les soldes ;
- ☞ les changements inhabituels ou l'absence de changement dans les principales corrélations financières ;
- ☞ les principales corrélations entre les données financières et non financières.

La situation suivante constitue un exemple de solde inhabituel ou imprévu susceptible de révéler des risques accrus :

- ☞ la constitution d'une provision pour crédits en souffrance alors que compte crédits en souffrance a un solde nul.

Tout solde incohérent doit nous être justifié à défaut nous considérons que le compte présente un niveau de risque élevé.

#### **5-4-4 : Prise en compte des principes et méthodes comptables et seuil de signification**

En effectuant l'examen analytique préliminaire, nous avons été attentifs à toute indication portant à croire que l'Union a adopté ou devrait adopter de nouveaux principes comptables. De tels changements ont en principe été identifiés lors de la phase de prise de connaissance générale.

L'information financière que nous utilisons pour réaliser notre examen analytique préliminaire peut également s'avérer utile pour déterminer le seuil de signification préalable.

#### **5-5 : LE CONTROLE DES COMPTES DE L'URGCP AU 31/12/N**

La démarche d'audit a couvert l'ensemble des états financiers de l'Union. Nous avons allégé les diligences sur les comptes qui ne présentent pas de risques élevés.

##### **5-5-1 : Opération avec les institutions financières et assimilées (actifs)**

Cette rubrique enregistre toutes les opérations de l'entité qui sont liées à la trésorerie. Elle est constituée des éléments suivants sous notre période d'étude :



**Tableau n°4 : Opérations avec les institutions financières et assimilées**

Libellés	31/12/N	31/12/N-1	Variation
Caisse	72 754	1 710 493	- 1 637 739
Banques comptes à vue	112 349 571	193 051 878	- 80 702 307
Autres comptes de disponibilités	18 258 931	32 652 778	- 14 393 847
Chèques et effets à l'encaissement	-	38 000 000	- 38 000 000
	130 681 256	265 415 149	- 134 733 893
Dépôts à terme	600 000 000	600 000 000	-
Créances rattachées	13 204 795	3 476 028	9 728 767
	613 204 795	603 476 028	9 728 767
Prêts à moins d'un an	188 970 580	176 273 323	12 697 257
	188 970 580	176 273 323	12 697 257
<b>Total</b>	<b>932 856 631</b>	<b>1 045 164 500</b>	<b>- 112 307 869</b>

Source : nous même

**Objectifs de contrôle**

Il s'agit de s'assurer :

- de la réalité des soldes des comptes de la rubrique ;
- que les comptes de la rubrique sont correctement évalués au 31/12/N ;
- que la caisse a fait l'objet d'un inventaire à la date d'arrêté des comptes.

**Tableau n°5 : Programme de travail sur le poste « opérations avec les institutions financières et assimilées »**

	Travaux à effectuer	Fait par	Réf.
	Confirmer les comptes bancaires de l'Union à l'arrêté des comptes	KJY	
	Rapprocher les soldes confirmés à ceux de la comptabilité et investiguer éventuellement les écarts	PO HGH	
	Vérifier les rapprochements bancaires des différents comptes sur la période subséquente	PO HGH	
	Obtenir les spécimens des signatures et les comparer à ceux des signataires sur les comptes	HGH	
	Obtenir le PV d'inventaire de caisse au 31/12/N et le	JET	

	rapprocher au brouillard de caisse		
	S'assurer de la réalité des dépôts à terme	JET	

Source : nous même

### **Conclusions :**

Nos contrôles sur les comptes de la rubrique nécessitent les observations et commentaires suivants :

#### **Caisse**

La caisse fait l'objet d'inventaire périodique et nous avons obtenu le PV d'inventaire à la clôture de l'exercice audité.

#### **Banques comptes à vue**

Des opérations en suspens ont fait l'objet d'un double enregistrement dans les livres de l'Union. Il s'agit des comptes bancaires de l'Union auprès de BIB et BACB.

#### **Dépôts à terme (DAT)**

Les placements à terme de l'URGCP sont faits auprès de la BIB et de la Fédération des Caisses Populaires du Burkina. La vérification des disponibilités de cette rubrique n'a pas révélé d'anomalie.

#### **5-5-2 : Opérations avec les membres ou bénéficiaires**

Il s'agit des crédits accordés aux membres. Les crédits consentis sur ressources non affectées sont distingués selon qu'ils sont sains ou en souffrance. En outre, les crédits sains sont classés selon leur durée initiale de remboursement en crédits à court, moyen et long termes. Les opérations avec les membres se décomposent comme suit sur notre période d'étude :

**Tableau n°6** : Opérations avec les membres

Libellés	31/12/N	31/12/N-1	Variation
Court terme	13 047 980	11 739 418	1 308 562
Moyen terme	30 164 192	24 522 946	5 641 246
Long terme	25 544 019	20 803 403	4 740 616
Créances rattachées	582 644	480 832	101 812
	69 338 835	57 546 599	11 792 236
Crédits en souffrance	6 149 373	10 219 100	- 4 069 727
Total	75 488 208	67 765 699	7 722 509

Source : nous même

**Objectifs de contrôle :**

Il s'agit de s'assurer que :

- les crédits de la rubrique sont réels ;
- les comptes de tiers sont correctement tenus ;
- le déclassement des créances en « crédits en souffrance » est fait conformément à l'instruction N° 4 de la BCEAO relative au déclassement des crédits en souffrance et à leur provisionnement;
- une provision est constituée pour les crédits en souffrance ;
- la provision est suffisante.

Les diligences suivantes ont été mises en œuvre sur le poste.

**Tableau n°7** : Programme de travail sur le poste « opérations avec les membres »

	Travaux à effectuer	Fait par	Réf.
	Vérifier l'existence des dossiers de crédit et rapprocher les soldes à la comptabilité	PO HGH	
	Vérifier que tous les crédits font l'objet d'une garantie et qu'elle couvre suffisamment le prêt	PO HGH	
	Vérifier la constitution des crédits en souffrance	PO HGH	
	Vérifier le respect du cut off	KJY	

Source : nous même

## Conclusions

Les postes de la rubrique sont correctement évalués et bien présentés dans les états financiers de l'entité.

Cependant, pour le poste crédit en souffrance il ressort une sous évaluation due à une application d'un taux de 80% au lieu de 100%.

### 5-5-3 : Opérations diverses

La rubrique enregistre les stocks de consommables et fournitures et les débiteurs divers. Nous avons obtenu les justificatifs des soldes de la rubrique et les avons rapprochés à la comptabilité. Le détail de la rubrique sur notre période d'étude est le suivant :

**Tableau n°8** : Opérations diverses

Libellés	31/12/N	31/12/N-1	Variation
Stocks	4 375 565	5 950 955	- 1 575 390
Débiteurs divers	123 450 955	35 778 920	87 672 035
Total	127 826 520	41 729 875	86 096 645

Source : nous même

### Stocks

Les stocks sont correctement évalués et font l'objet d'un inventaire en fin d'exercice. Les irrégularités observées sous cette rubrique concernent essentiellement la conciliation des comptes de débiteurs divers. Certains comptes du poste ne font pas l'objet de conciliation périodique.

### **Débiteurs divers**

Les anomalies relevées sous le poste concernent essentiellement les comptes d'attente inter entités – qui ne font pas l'objet de conciliations périodiques – et le compte du financement sur le 8<sup>ème</sup> FED qui a connu une sous évaluation.

### **5-5-4 : Immobilisations**

La rubrique est constituée principalement des immobilisations financières, des dépôts et cautionnement, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles. Elle se décompose comme suit :

**Tableau n°9** : Détails des immobilisations

Libellés	31/12/N	31/12/N-1	Variation
Immobilisations financières	200 000	-	200 000
Dépôts et cautionnements	250 000	150 000	100 000
Immobilisations incorporelles	4 512 555	5 822 400	- 1 309 845
Immobilisations corporelles	21 345 590	25 980 988	- 4 635 398
Total	26 308 145	31 953 388	- 5 645 243

Source: nous meme

#### **5-5-4-1: Immobilisations corporelles**

#### **Objectifs de contrôle**

Il s'agit de :

- s'assurer que les immobilisations figurant au bilan existent et appartiennent à l'Union ;
- s'assurer que le coût d'acquisition des immobilisations inscrites à l'actif n'inclut pas certains frais non représentatifs d'une valeur vénale (droits de mutation, honoraires ou commissions) ;
- s'assurer que les immobilisations sont régulièrement et correctement amorties et que la méthode utilisée est permanente ;
- s'assurer que les immobilisations sont codifiées.

**Tableau n°10** : Programme de travail sur le poste immobilisations

	<b>Travaux à effectuer</b>	<b>Fait par</b>	<b>Réf.</b>
	Rapprocher le fichier des immobilisations à la comptabilité	HGH	
	Vérifier par sondage que les immobilisations présentes physiquement apparaissent dans la comptabilité	PO	
	S'assurer du caractère immobilisable des biens	JET	
	Calculer quelques amortissements afin de vérifier leur correct établissement	HGH	
	S'assurer de la réalité et de la pleine propriété des terrains et constructions et de leur correcte évaluation	JET	

Source : nous même

### **Conclusions**

Les immobilisations appartiennent bien à l'entité et font l'objet d'une codification écrite. Le rapprochement du fichier des immobilisations aux tableaux d'amortissement nous permet également d'affirmer qu'elles sont correctement amorties et que la méthode utilisée est permanente.

### **5-5-5 : Opérations avec les membres ou bénéficiaires (passif)**

La démarche de révision adoptée intègre l'ensemble des risques et irrégularités à observer généralement sous cette rubrique. Le solde de la rubrique est constitué uniquement des dépôts à vue des caisses populaires auprès de l'Union.

### **Objectifs de contrôle :**

Il s'agit de vérifier la réalité des dépôts et s'ils sont correctement comptabilisés sur la période.

**Travaux effectués :**

Nous avons vérifié les dépôts effectués par l'ensemble des CP sur la base des bordereaux de dépôt.

**Conclusion :**

L'ensemble des dépôts des différents membres est suffisamment justifié, il n'y a pas d'anomalie sous la rubrique.

**5-5-6 : Opérations diverses (passif)**

Il s'agit des opérations qui lient l'Union au personnel, à l'Etat, aux organismes sociaux, aux collectivités et autres créiteurs divers.

**Objectifs de contrôle :**

S'assurer que les dettes de la rubrique appartiennent à l'Union et qu'elles sont comptabilisées dans la bonne période.

**Travaux effectués :**

- nous avons rapproché les soldes des comptes créiteurs divers à la balance ;
- nous avons confirmé les dettes de l'Union envers les entités du RCPB ;
- nous avons vérifié si les comptes faisaient l'objet de conciliations périodiques.

**Conclusion :**

Les dettes engagent bien l'entité et sont correctement comptabilisées. Il ressort toutefois de l'application des diligences une non conciliation des comptes de dettes de l'institution envers les différentes entités du réseau.

### **5-5-7 : Provisions, fonds propres et assimilés**

La rubrique enregistre essentiellement les subventions d'investissement, le report à nouveau, les autres réserves, les réserves générales, le capital social et les excédents ou déficits. Nous avons étendu nos contrôles sur l'ensemble des postes de la rubrique.

#### **Objectif de contrôle**

- S'assurer que la constitution de la réserve générale respecte les dispositions légales (article 11 de la loi portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit) ;
- s'assurer que les reports à nouveau des excédents ou des déficits sont autorisés par les organes compétents ;
- s'assurer que le capital social est entièrement libéré.

#### **Travaux effectués**

Nous avons :

- rapproché les soldes des comptes de la rubrique à la balance et avons dégagé les écarts ;
- examiné les PV d'assemblée ayant décidé de l'affectation du résultat ;
- examiné les PV de libération du capital.

#### **Conclusion**

Le capital social est entièrement libéré et les reports sont autorisés par l'organe compétent. Par ailleurs nous avons constaté qu'il n'y a pas d'harmonie entre l'encours comptable net des subventions et le solde issu de la liste des immobilisations subventionnées.



## **5-6 RECOMMANDATIONS**

Les recommandations concernent aussi bien les différents processus de l'Union tachés d'anomalies, les auditeurs que et les systèmes financiers décentralisés dans leur ensemble.

### **5-6-1 Sur le Processus comptable**

Pour assurer une gestion saine des actifs liquides de l'URGCP nous formulons les recommandations suivantes :

- mettre à jour les livrets d'épargne ;
- comptabiliser l'ensemble des opérations effectuées avec les banques ;
- demander régulièrement les relevés aux banques partenaires en vue de s'assurer du dénouement des suspens ;
- effectuer les rapprochements bancaires afin de justifier les écarts et procéder à leurs régularisations ;
- évaluer correctement les provisions pour créances douteuses. Sans un provisionnement adéquat pour les pertes probables, l'encours de crédits du bilan peut être véritablement faussé. En outre, le provisionnement pour créances douteuses affecte directement la rentabilité d'une institution de micro finance parce qu'il apparaît sous le poste « dotation aux provisions pour créances douteuses » dans le compte de résultat. Enfin, un provisionnement adapté pour créances douteuses au bilan donne une bonne indication initiale sur la capacité de l'institution à gérer l'aspect le plus risqué de son activité : les impayés ;
- Il convient enfin de contrôler les imputations du comptable par le Chef du Service Administratif et Financier.

### **5-6-2 Sur le processus de trésorerie :**

Afin de d'optimiser la sécurité des actifs des CP, il convient de :

- renforcer la sécurisation des réserves des Caisses en conservant dans le coffre de l'Union, les combinaisons et les doubles des clés ;
- délivrer une attestation de dépôts des combinaisons et des doubles des clés ;
- demander le changement systématique des combinaisons après chaque départ ou mutation des responsables de la caisse ;
- rendre efficiente la gestion financière (production et diffusion d'informations)

### **5-6-3 A l'endroit des IMF :**

Nous avons jugé nécessaire de formuler des recommandations à l'endroit des SFD de manière générale. Nous suggérons donc que :

- les institutions d'épargne et de crédit doivent adopter une nouvelle approche en matière de services offerts aux membres si elles veulent être compétitives sur les marchés des services financiers. Pour cela, elles devraient offrir des services financiers progressifs, qui répondraient véritablement aux besoins des membres. Elles devraient aussi mettre l'accent sur le professionnalisme de leur personnel et de leur direction et adopter une philosophie de gestion véritablement commerciale ;
- les institutions d'épargne et de crédit sont perçues, à l'heure actuelle, comme étant des institutions sociales à l'intention des personnes à faibles revenus. Cette image doit être améliorée et modernisée afin que, par leur professionnalisme, elles soient également capables d'attirer les personnes à revenus moyens et plus élevés. Car nous pensons que c'est là que se trouve la clé de leur succès et de leur durabilité ;
- les institutions d'épargne et de crédit devraient par leurs attitudes, leurs stratégies et leurs activités, devenir les Premières Institutions Financières (PIF) de leurs membres ;

- les directions des institutions d'épargne et de crédit n'aiment pas les changements. Beaucoup de conseils d'administrations sont composés de membres fondateurs ou de membres de longue date. Il convient donc de les animer de nouveaux principes de fonctionnement afin qu'ils se mettent efficacement au service des membres.

#### **5-6-4 A l'endroit des auditeurs externes :**

Dans le cadre d'une mission d'audit des IMF nous recommandons aux auditeurs :

- de disposer d'un personnel ayant une bonne connaissance du domaine ;
- de prendre en compte les risques que court l'institution après une prise de connaissance générale et compte tenu de la maîtrise du secteur par l'auditeur ;
- d'élever le niveau de diligences sur le contrôle interne ;
- formuler à la fin de leur mission des recommandations pertinentes et établir un chronogramme de mise en œuvre de ces recommandations ;
- de faire un suivi des recommandations.

#### **5-7 : L'OPINION SUR LES COMPTES :**

Déontologiquement, lorsque tous les contrôles ont été effectués et que l'auditeur a déterminé si les états financiers ont été préparés conformément à un référentiel comptable pertinent, celui-ci doit être en mesure d'émettre une opinion écrite sur les états financiers dans leur ensemble. L'opinion est gérée depuis l'approche jusqu'aux travaux de fin de mission, elle opinion constitue l'élément essentiel du rapport d'audit.

L'opinion porte sur le patrimoine ; le résultat et la situation financière de l'institution. Notre opinion sur les comptes de l'entité ayant fait l'objet de l'étude a été donc conçue en partant des principales anomalies que nous avons jugé être d'importance significative.

Pour ce qui est des comptes de l'URGCP, nous certifions que les états financiers sont sincères et réguliers et qu'ils donnent une image fidèle de sa situation patrimoniale et de son résultat à la date du 31 décembre 2005.

## **CONCLUSION DU CINQUIEME CHAPITRE**

La mise en œuvre de la démarche d'audit orienté risque s'est avéré satisfaisante.

L'approche nous a permis d'élaborer un plan de vérification des comptes adapté aux SFD car en plus de la possibilité de s'appuyer sur les faiblesses du contrôle interne, nous avons étendu la démarche sur les risques qui peuvent être liés à l'ensemble des processus de l'institution.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

## **CHAPITRE 6 : ANALYSE DES RESULTATS DE L'AUDIT**

Après avoir présenté les résultats de l'étude, nous nous proposons de faire une analyse modeste des faits marquants de la mission. Il s'agit de constats qui portent essentiellement sur le système comptable et la trésorerie. Il s'avère important aussi, de porter un regard sur le contrôle interne du portefeuille de crédit, processus dont la fiabilité contribue activement à l'amélioration des performances de l'URGCP.

### **6-1 : LE SYSTEME COMPTABLE**

Les principaux risques relevés concernent le dispositif de contrôle interne du système. Car nous avons observé des dépôts de l'entité auprès de certaines institutions qui ne sont pas mis à jour mais aussi des imputations de la comptabilité qui ne sont pas visées par un supérieur hiérarchique. La première anomalie est de nature à fausser les soldes de l'URGCP et par voie de conséquence, l'image fidèle de sa situation financière. L'absence de visa sur les imputations comptables a de multiples conséquences pouvant entraîner les risques suivants :

- enregistrer des montants erronés ;
- mouvementer des comptes inappropriés ;
- produire des états financiers non fiables du fait de la saisie de montants erronés ;
- enregistrer plusieurs fois une même pièce comptable.

Nous avons par ailleurs remarqué que l'URGCP ne respecte pas le principe de non compensation des provisions. En effet, les procédures de traitement des provisions à l'Union exigent qu'une provision constituée sur crédit en souffrance soit reprise entièrement à la clôture de l'exercice puis reconstituée sous forme de nouvelle provision.

Or, la comptabilité de l'URGCP ne reprend pas à la clôture de l'exercice les provisions antérieurement constituées et procéder à une dotation de la provision nécessaire. Elle procède ainsi à une compensation des provisions antérieures et nécessaires.

Le non respect de la procédure de traitement des provisions entraîne des risques au nombre desquels nous pouvons citer :

- fausser l'encours de crédit au bilan et incapacité de faire face aux impayés ;

- sous estimer la provision nécessaire par l'effet de compensation;
- enfreindre les procédures comptables en vigueur.

## **6-2 OPERATIONS DE TRESORERIE**

Dans le souci de sécuriser les actifs liquides des caisses populaires, celles-ci doivent déposer les doubles de leurs clés de coffre-fort ainsi que les doubles des combinaisons des coffres à l'Union. Il s'agit essentiellement de renforcer la sécurisation des actifs des CP en conservant leurs doubles dans un endroit où la l'accès est réservé à un nombre réduit de personnel.

A ce sujet, nous avons remarqué que les doubles déposés à l'Union n'étaient pas suffisamment sécurisés. Il n'y avait pas un cahier de transmission ou tout autre document pouvant matérialiser le dépôt des doubles de clés et codes de coffre-fort.

Cette faiblesse du contrôle interne peut avoir pour conséquences :

- perte des doubles des clés et combinaisons des CP ;
- vol des doubles par un membre de la caisse populaire en visite à l'Union ;
- détournement des fonds.

## **6-3 LE PORTEFEUILLE DE CREDIT**

Nous avons précédemment énuméré un certain nombre de risques sur le portefeuille de crédit dont la maîtrise n'est pas totale à l'URGCP. En rappel il s'agit de :

- le risque de montage de dossiers fictifs
- le risque de détournement des crédits radiés
- le risque de vol des fiches de remboursement.

Il s'agit là de risques dont les conséquences ne peuvent être supportées par aucune institution financière notamment celles relevant du micro crédit.

La mise en œuvre d'un contrôle interne efficace et permanent sur le portefeuille de crédit s'impose à l'URGCP pour minimiser voire annuler la probabilité d'apparition de tels risques. Car quel que soit le sens moral de la direction, son honnêteté et son dévouement à la mission

sociale, il existe un petit nombre d'individus qui n'aspire pas à l'accomplissement de la mission sociale de l'institution.

C'est la raison fondamentale qui pousse aujourd'hui les populations en milieu rural à ne plus avoir confiance aux institutions de micro crédit. Les quelques unes qui ont adhéré ont le plus souvent été victimes de détournement de leur épargne.

Les sources principales de fraude dans les activités de micro crédit sont les prêts fantômes, les pots de vin et autres manoeuvres de corruption, et le non enregistrement de remboursements effectués par les clients. Ces risques sont accrus dans le cas de politiques de surveillance inappropriées. L'examen des documents ne permet pas toujours de détecter rapidement et efficacement ce type de manoeuvres frauduleuses.

Pour pallier ces risques, l'audit interne, est supposé être une fonction de prévention et de détection de la fraude. Mais cette fonction n'est pas facile à remplir dans une institution de micro finance compte tenu du nombre assez réduit du personnel et des coûts fixes qu'elle engendrerait.

Pour illustrer les risques liés au portefeuille de crédit, prenons l'exemple des prêts fantômes. Un agent de crédit corrompu peut accorder des prêts à une entreprise ou à une personne fictive, qui sert de couverture ou à des membres qui offrent des pots de vin (dans l'espoir que le recouvrement ne sera pas rigoureusement appliqué). Dans tous ces cas, l'agent de crédit détourne à son profit une part importante des actifs liquides.

Cette pratique donne souvent naissance à une nouvelle série de prêts fantômes créés par l'agent de crédit pour rembourser les précédents. Il est difficile de détecter la fraude car l'agent de crédit est le seul responsable de la mise en place et du suivi des crédits, tant que les retards des remboursements n'atteignent pas une proportion telle qu'une autre personne prenne le relais. Le seul moyen de distinguer un retard ordinaire d'un retard frauduleux est d'envoyer une personne autre que l'agent de crédit chez le client. Pour le cas de détournement dont nous parlions plus haut, c'est cette technique qui a été utilisée par les inspecteurs du réseau pour détecter les malversations commises.

On a tendance à surestimer l'efficacité des audits externes à prévenir et à détecter la fraude dans les institutions de micro finance. Les auditeurs externes examinent les états financiers et le fonctionnement administratif afin de déterminer s'ils sont conformes aux normes comptables et aux politiques et procédures internes de l'institution de micro finance. Leur travail tend à se focaliser sur les contrats de prêt et les remboursements en liquide. Tant que les prêts fantômes sont remboursés, il n'y a aucune trace de la fraude, alors même que le montant réel de la dette irrécouvrable augmente.

CESAG - BIBLIOTHEQUE



## CONCLUSION

Les résultats de l'audit sont satisfaisants dans leur ensemble. Les insuffisances relevées dans les activités de micro crédit sont habituellement dues d'une part à un manque de maîtrise de traitement des opérations comptables - cas des provisions pour l'URGCP- et d'autre part à une faiblesse du contrôle interne.

Les risques de crédit dans une institution de micro finance doivent être contrôlés par des systèmes opérationnels. L'inexistence de ces systèmes expose l'Union et, par ricochet, ses entités aux risques de fraude.

## **CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE :**

L'approche d'audit par les risques semble à notre avis être la meilleure à mettre en œuvre par les auditeurs dans les SFD.

En effet pour des structures comme « l'Union Régionale des Grandes Caisses Populaires » avec un nombre important de CP, l'auditeur, pour être efficace, doit orienter ses contrôles en fonctions des risques qui menacent l'institution. La démarche nous a permis de faire des contrôles sur les comptes présentant des risques et anomalies significatives.

Au sein de l'Union, l'évolution de l'épargne est assez satisfaisante sur l'ensemble de la période auditée. Cependant, des efforts considérables restent à faire pour construire une autonomie ou une base financière suffisante.

Nous pensons que l'application de nos recommandations pourra contribuer à relever la pérennité de l'entité et dans certaines mesures celle de ses caisses populaires.

## CONCLUSION GENERALE

L'insertion croissante des Institutions de Micro finance (IMF) dans le paysage financier de la sous-région par le biais du cadre juridique s'est confirmée en 2001. Les paramètres significatifs (taux de pénétration, dépôts, fonds propres, encours des crédits) sont ressortis favorablement. Le dynamisme relevé est quasi général et imputable à la majorité des institutions répertoriées dans les banques de données. Ces organisations ont accru le volume de leurs transactions ainsi que le nombre de leurs guichets, caisses ou points de services financiers.

Au Burkina Faso, l'évolution du secteur de la micro finance s'est traduite par un développement soutenu des activités d'intermédiation financière. Toutefois, l'une des principales caractéristiques de ce mouvement à la hausse des flux financiers réside dans la progression des impayés qui a accompagné l'extension du portefeuille de prêts des institutions de micro finance. Cette situation, dont l'impact défavorable s'est traduit par une fragilisation de la situation financière de certaines institutions, appelle une vigilance accrue en termes de croissance des activités de crédit.

Il conviendrait de ce fait de mettre en oeuvre des actions énergiques de redressement de la situation afin de préserver la confiance des populations desservies par les SFD.

Au rang des mesures prioritaires figure l'amélioration du système d'information des SFD qui apparaît comme le moteur du développement de la micro finance. En effet, loin d'être une exigence exclusive, voire une contrainte imposée par les Autorités chargées de la surveillance, la capacité de produire une information financière fiable dans les délais rapprochés, constitue un indicateur de la bonne gestion d'une institution. Elle reflète la prise de conscience des propriétaires, des membres et des dirigeants de la nécessité de connaître à tout moment, la situation réelle de leur institution pour pouvoir prendre en temps opportun les décisions nécessaires pour son fonctionnement efficient. Et cela n'est possible que s'il y a les compétences d'où la nécessité d'une formation permanente au titre de renforcement des capacités des dirigeants eux-mêmes chargés de prendre les décisions et le personnel technique.

Par ailleurs, les banques classiques doivent agir sur les mécanismes d'appui financier et non financier (offre de services financiers et non financiers).

L'appui financier doit être sous forme d'octroi de crédit à court, moyen et long termes à travers plusieurs guichets de financement présentant des services financiers et des formules de financement différenciées et adaptées. Elles doivent aider les IMF à devenir pérenne en rémunérant davantage leurs dépôts.

Au sujet de la pérennité, la question principale qui se pose est de savoir si une institution à caractère social avec des taux d'intérêts bas peut devenir pérenne : Car nous pensons que, pour qu'une IMF puisse devenir pérenne, elle doit aussi revoir ses taux d'intérêts à la hausse ce qui est objectivement contraire à sa mission de service social.

Nous avons soutenu tout au long de notre étude l'affirmation de plusieurs initiateurs de la micro finance selon laquelle, la micro finance vise les populations ou les entreprises exclues du secteur bancaire classique. Or parmi les programmes de micro finance, certains se fixent comme cible les populations pauvres parfois même les plus pauvres.

A notre avis cette affirmation soulève plusieurs controverses :

- les institutions de micro finance qui prétendent viser les plus pauvres les atteignent-elles réellement ou ne font-elles qu'afficher l'intention afin d'attirer l'attention des bailleurs de fonds ?
- le micro crédit est-il un moyen adapté aux pauvres ? autrement dit, n'est-il pas risqué d'endetter des familles pauvres (ignorant parfaitement les règles de gestion), qui n'auront pas toujours les capacités de développer une activité économique pérenne et subiront une forte pression au remboursement ?

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

1. **BOYE, Sébastien ; HAJDENBERG Jérémy et POURSAT, Christine (2006)**, Le guide de la micro finance, Editions d'organisation, p. 302.
2. **BELOT, Raoul (2003)**, Anticiper l'audit de projet pour la maîtrise des risques dans les projets publics ou privés, éditions AFNOR, p. 295.
3. **CGAP (1998)**, Audit des Institutions de Micro Finance Guide Pratique volume 2, p.105.
4. **Cécile, Lapenu et Betty, Wampfler (1997)**, Le micro financement dans les pays en développement : Evolution, théories et pratiques édition CIRAD, p. 220.
5. **Coopers & Lybrand (1998)**, La nouvelle pratique du contrôle interne, les éditions d'organisation, p.378.
6. **CAMARA, Lucien (2006)**, La gestion des risques en micro finance : comment gérer avec efficacité les risques d'une institution de micro finance ? Édition plantation, février, p.176.
7. **COURTOT, Hervé (1998)**, La gestion des risques dans les projets, ECONOMICA, p.294.
8. **CARE (2001)**, Manuel de gestion des risques, p.135.
9. **DIETSCH, Michel et PETEY, Joël (2003)**, Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières, p.199.
10. **HAMZAOUI, Mohamed (2005)**, Gestion des risques d'entreprise et contrôle interne, édition Village Mondial, p. 243.
11. **Gilbert de Mareschal (2003)**, La cartographie des risques, éditions AFNOR, p.50.
12. **GRAND, Bernard et VERDALLE, Bernard (1999)**, audit comptable et financier, édition ECONOMICA, p.112.
13. **IFACI (2006)**, le management des risques de l'entreprise, éditions d'organisation, p.338.
14. **IFACI (2000)**, Les mots de l'audit, éditions Liaisons, p.110.
15. **LILLERO, Alberto (2003)**, Audit et révision légale : guide pratique, éditions ESKA p. 235.
16. **MIKOL, Alian (1999)**, les audits financiers : comprendre les mécanismes du contrôle légal, éditions d'organisation, p. 198.
17. **OECD de France (2005)**, les missions d'accompagnement de l'expert comptable : approche par l'analyse des risques et documentation
18. **PIGE, Benoît (2001)**, Audit et contrôle interne, éditions ems, p. 243.

19. **RESTEN, Alexandre (2004)**, l'audit des systèmes d'information: une démarche intégrée a la mission permanente de commissariat aux comptes, p.110.
20. **RENARD Jacques (2006)**, Théorie et pratique de l'audit interne, les éditions d'organisation, p.479.
21. **SARDI, Antoine (2002)**, Audit et contrôle interne bancaire, Editions Afgès, p. 1093.
22. **WILMOTS, Alain (2002)**, Aspects pratiques de l'organisation administrative et du contrôle interne, éditions Standaard, p.319.

### MEMOIRES

23. **DIAMIDIA Armand**, La contribution du manuel des procédures à la maîtrise des risques dans un système financier décentralisé (SFD) : cas de la Fédération nationale des coopec de Côte d'Ivoire (FENACOOPEC-CI)
24. **HIMA ISSA Aïssa**, Audit des Institutions de Micro Finance cas de la Nouvelle Structure d'Epargne et de Crédit : NSEC YARDA
25. **SISSOKO Yéli**, L'audit comptable et financier dans les structures financiers décentralisés : cas de SABOUCIRE

### SUPPORTS DE COURS

26. **Hamadou TINI**, Méthodologie de l'audit, 2006
27. **Moussa YAZI**, Méthodologie de la recherche, 2006

### INTERNET

28. **AMD (2005)**, Définition et enjeux des risques opérationnels, [www.marches-financiers.net](http://www.marches-financiers.net)
29. **AIMS (Assessing the Impact of Microenterprise Services) (1999)**, microfinancement et gestion des risques, [www.lamicrofinance.org](http://www.lamicrofinance.org)
30. **BAD (2002)**, La gouvernance en micro finance, [www.cerise-microfinance.org](http://www.cerise-microfinance.org)
31. **BCEAO (2002)**, texte de loi portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, <http://www.bceao.int>
32. **CGAP (2002)**, cadre d'évaluation des institutions de micro finance, [www.lamicrofinance.org](http://www.lamicrofinance.org)

**33. Mia Adams (2002)**, La micro finance : un outil de développement dans un contexte de lutte contre la pauvreté : [www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/ada/micro.html](http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/ada/micro.html)

CESAG - BIBLIOTHEQUE